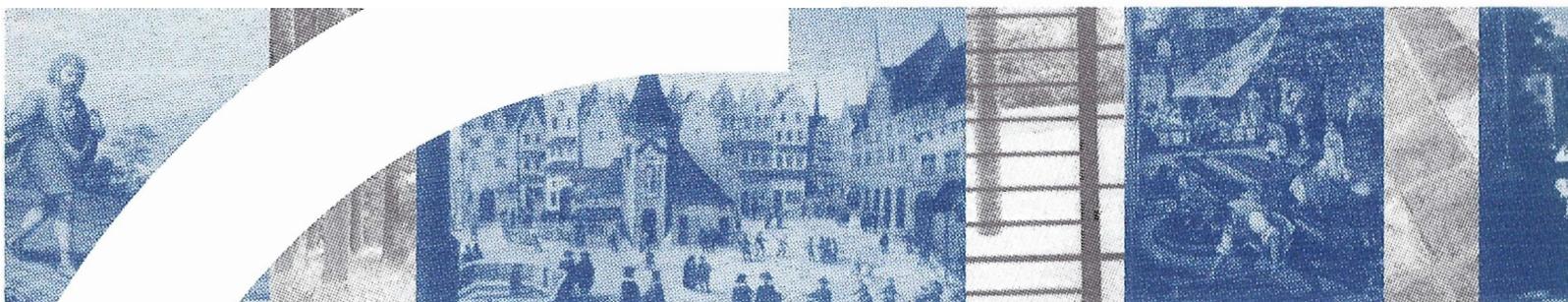


GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE
PROGRAMME D'ÉTUDE



COMMUNE D'ERRE
CANTON DE MARCHIENNES



Parce que chaque territoire a ses propres potentialités, ses propres atouts, ses propres faiblesses, ses propres enjeux, et parce que les élus et les collectivités sont amenés à gérer ces territoires en constante mutation, le C.A.U.E. se veut, de par ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en environnement, être un outil capable d'analyser et de proposer une démarche pour une vision globale du territoire. Cette dernière a pour objectifs la mise en œuvre d'une stratégie, une hiérarchisation des actions et l'identification des différents partenaires qui peuvent contribuer au développement du territoire.

La question

Située dans le Bassin Minier de l'arrondissement de Douai (mais ancien groupe de Valenciennes pour les Houillères), Erre a désiré, en lien avec les Communes voisines de Fenain et d'Hornaing, s'engager dans la procédure Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie du Conseil Général du Nord. En s'appuyant sur l'appui technique et financier qu'apporte cette politique, elle compte poursuivre les réalisations qu'elle a engagées pour améliorer le bien-être de ses habitants.

Les objectifs

A travers ce document, le C.A.U.E. tente de répondre à l'ambition des élus notamment en terme de projets en proposant une démarche de qualité basée sur les principes essentiels tels que :

- . la globalité de l'approche,
- . la transversalité et la confrontation des regards et donc des réponses,
- . l'intervention de professionnels qualifiés (architecte, urbaniste, paysagiste...),
- . l'efficacité des actions par la coordination et le partenariat,
- . la sensibilisation des élus et des habitants au domaine du cadre de vie.

La méthode

Ce travail est réalisé dans le cadre de la politique Départementale Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie. Il répond donc à une démarche éprouvée et instituée depuis 1989.

Dans le cas d'Erre mais aussi de celui des communes voisines de Fenain et d'Hornaing, il est le résultat d'une action préalable du C.A.U.E. dans laquelle fût présentée aux élus une analyse spatiale du territoire intercommunal formé par ces trois collectivités. A la suite de cette présentation, les élus ont décidé de s'inscrire chacun dans une démarche communale F.A.C.V. modifiée car présentant un volet intercommunal dans lequel seront traités en commun plusieurs thèmes du cadre de vie.

Guide de valorisation du cadre de vie

Programme d'étude

**Commune d'Erre
Canton de Marchiennes**

Analyse partagée du territoire 5

Présentation

Le contexte intercommunal
La Commune

Mise en place des actions 11

Les actions à l'échelle intercommunale 11

La valorisation des chemins de promenade
L'aménagement des abords de la déchetterie
La réflexion commune sur les axes structurants et stratégiques

Les actions à l'échelle communale 19

La recherche d'une esthétique urbaine
L'aménagement du village traversé par la route départementale 13
L'amélioration du centre du village
La valorisation du paysage naturel et agricole

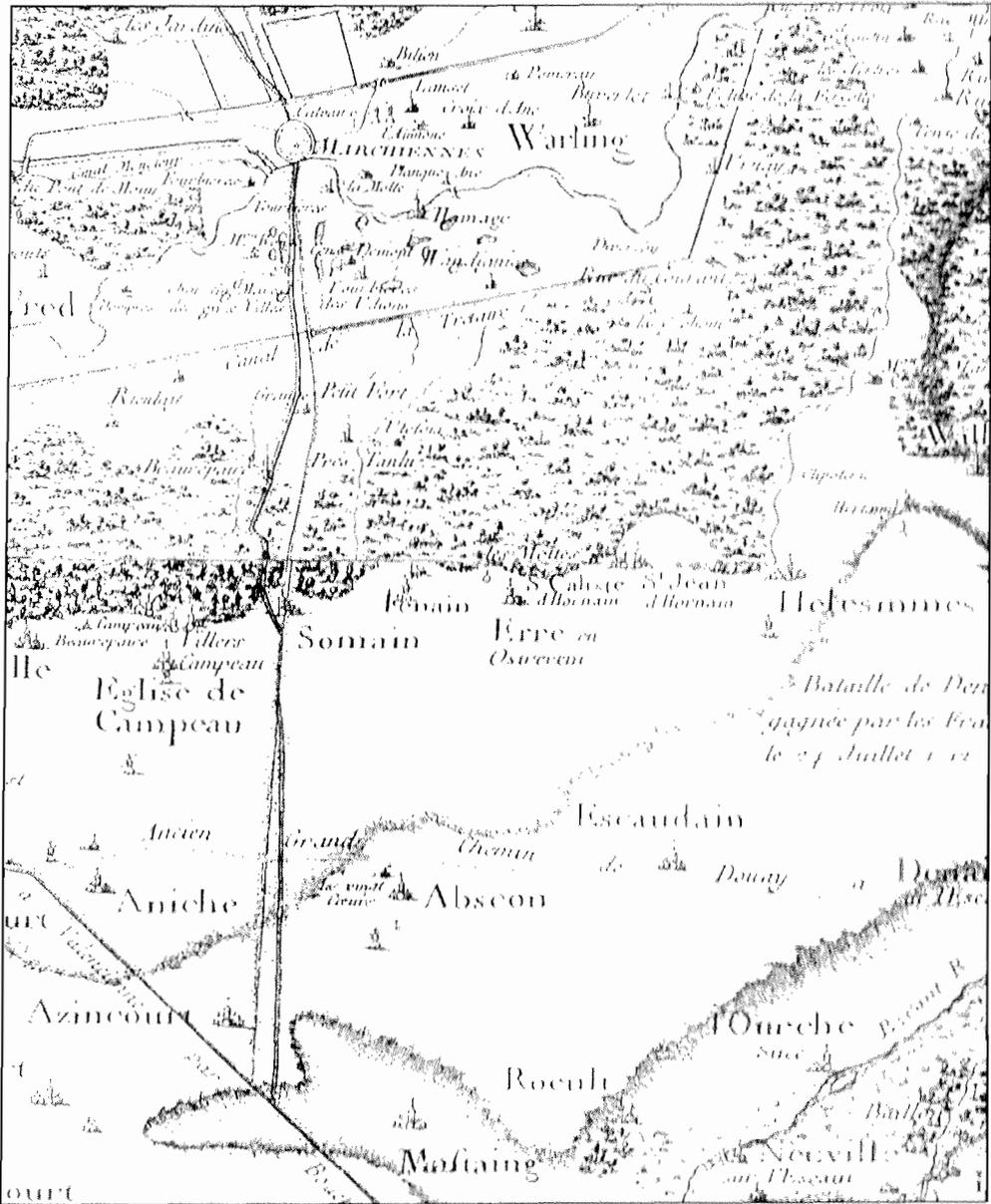
Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie 25

L'étude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'approche globale
L'approche sectorielle
La coordination des actions et le partenariat à engager
La sensibilisation et la participation des habitants
L'élaboration du programme pluriannuel des opérations d'aménagement

Bibliographie 29

Annexes 31



Extrait de la carte de Cassini du XVIIIème siècle



Présentation

Le contexte intercommunal

Territoire situé en limite de la Plaine de la Scarpe et de l'Ostrevant

Avant l'ère industrielle, le territoire d'Erre se caractérise par un paysage empreint à la fois des particularités de la Plaine de la Scarpe et de celles de l'Ostrevant.

Le nord au paysage de plaine marécageuse se compose ainsi de prairies inondables avec des fossés plantés, de forêts humides et de marais drainés cultivés.

Le sud au paysage de plateau est essentiellement occupé par des champs ouverts cultivés.

A cette époque, la structuration des villages reflète le caractère rural et la mise à profit des caractéristiques naturelles du territoire.

Ainsi, Le développement de l'urbanisation se fait de façon linéaire le long des voies. Ces dernières sont en général perpendiculaires à l'axe de la plaine. De nombreuses liaisons piétonnes permettent aux habitants de rejoindre les voies parallèles ou de faire le tour du village.

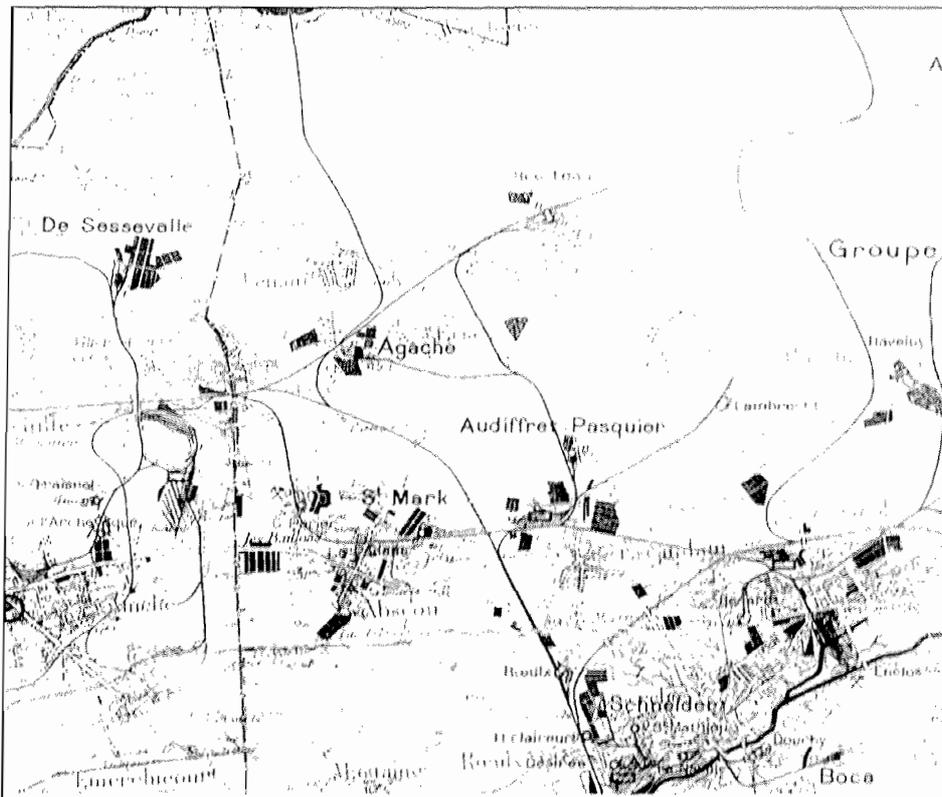
L'architecture traditionnelle rurale se compose de fermes, brasseries, chapelles... (Cf inventaire du patrimoine rural remarquable, CAUE 1993).

Territoire situé au sein de la conurbation du Bassin minier

Avec la découverte du charbon, le territoire rural d'origine a été profondément bouleversé.

Ainsi, suivant le filon houiller, de nombreuses fosses s'égrènent de Condé-sur-l'Escaut à Auchel. Occupant à la fois les secteurs de plaine et de plateau, le bassin houiller offre un paysage des plus particuliers.

Associés aux fosses, les terrils ont introduit du relief dans ce "plat pays". L'industrie et les équipements liés à la mine (centrale d'Hornaing) ont occupé des surfaces énormes, de même que les infrastructures (cavaliers, voies ferrées, routes, lignes électriques).



Extrait de la carte topographique des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais de 1949

Ce développement d'activités a nécessité l'afflux d'un nombre très important de personnes induisant une urbanisation et une architecture originales basées sur la cité ouvrière et son implantation à proximité immédiate du lieu de travail (fosse, usine).

Ces communes autrefois rurales et isolées les unes des autres forment aujourd'hui l'agglomération de Somain.

Bassin de vie de Douai sous influence valenciennaise, bientôt lilloise?

Autrefois "repliées" sur elles-même, les communes profitent aujourd'hui des améliorations des techniques de transport pour développer leurs relations avec l'extérieur. Cela est d'autant plus vrai dans le Bassin Minier, qu'avec la crise de l'emploi, les habitants ont été amenés à étendre leur lien de prospection de travail dans des secteurs voisins (métropole lilloise en particulier).

Situé dans l'arrondissement de Douai, le pôle formé par les agglomérations de Somain et Aniche constitue une entité urbaine bien identifiée.

Cependant, les Communes de l'est de l'agglomération de Somain comme Fenain, Erre et Hornaing sont fortement influencées par la proximité de Valenciennes (commerces, lieu de travail).

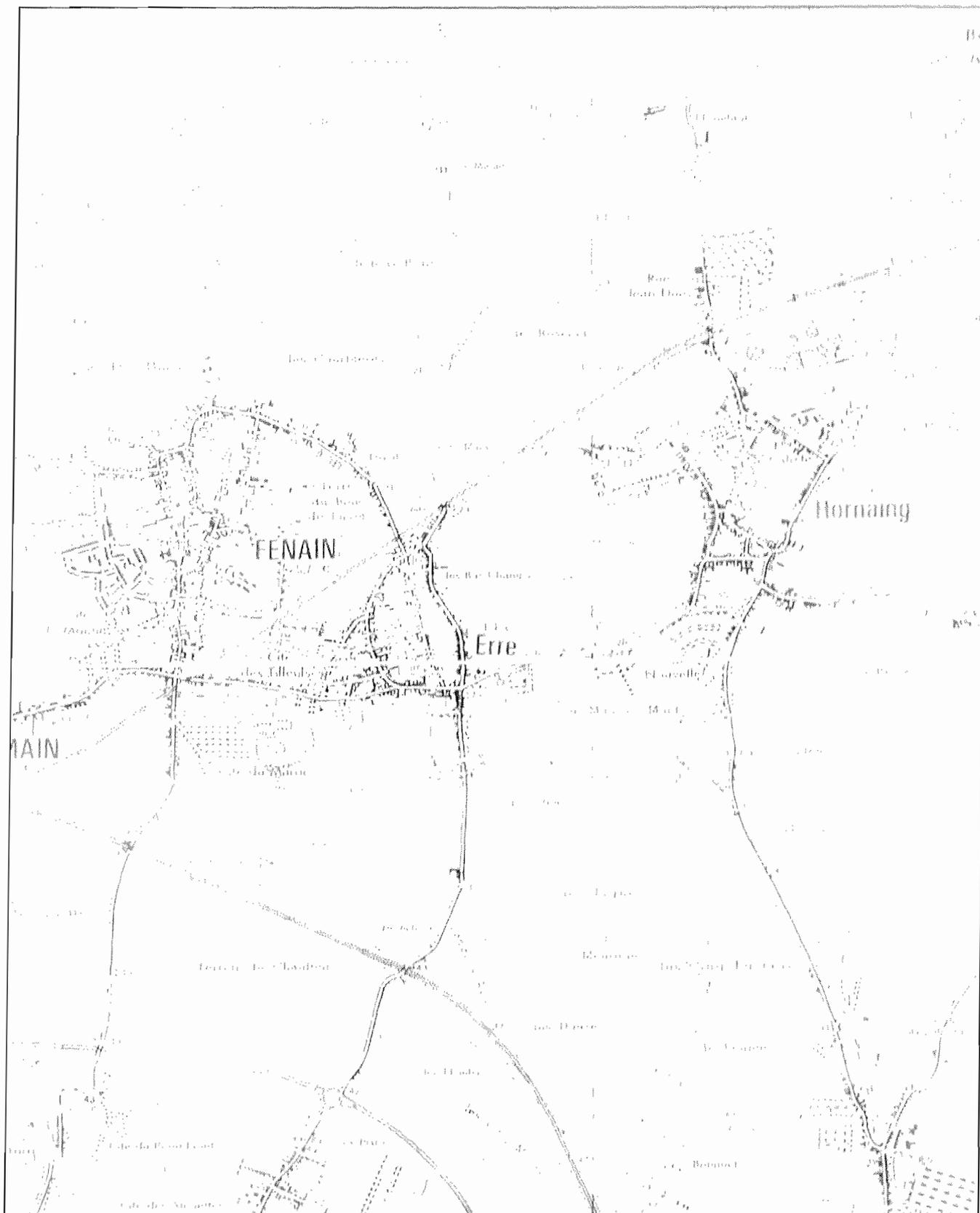
Plus récemment, les élus remarquent l'arrivée de nouveaux habitants dont le lieu de travail se situe dans la métropole lilloise. Il est vraisemblable que ce fait soit à la fois la résultante d'un coût plus modéré du logement dans le Bassin minier que dans la campagne lilloise et d'un équipement public très satisfaisant dans ces communes (écoles, écoles de musique, piscine, salles de sport...). Par contre, il n'est pas certain que les efforts des élus en matière d'amélioration du cadre de vie des communes (retraitement des friches, aménagement de zones de loisirs, requalification des cités, des rues...) soient, pour l'instant, reconnus par les nouveaux arrivants.

Enjeux

La recomposition du cadre de vie est souvent citée comme un objectif primordial pour l'avenir du Bassin minier. Cette ambition s'applique également à l'agglomération de Somain et il semblerait qu'elle soit de plus en plus partagée par les élus.

Cette volonté doit être organisée et réfléchie d'où les tentatives de définition de stratégies à l'échelle de l'ensemble du Bassin minier (livre blanc du Conseil Régional...).

Les bases de la recomposition du territoire sont difficiles à cerner. Elles se situent très certainement dans la recherche d'une innovation au niveau à la fois des méthodes d'approche et des solutions à apporter. Puiser dans l'identité du territoire formée par les vestiges de l'épisode minier et des origines rurales tout en remettant en cause les habitudes passées semble être un préalable pertinent.



Extrait de la carte 1/25000 ème de l'I.G.N.

La Commune

Petite Commune de 1400 habitants, Erre a gardé de nombreuses caractéristiques des villages traditionnels du versant de la Plaine de la Scarpe.

En effet, son territoire tout en longueur lui confère à la fois une accroche avec le plateau de l'Ostrevant et le fond de la Plaine de la Scarpe. Le village, situé au centre de ces deux entités géographiques au niveau de l'émergence d'anciennes sources (aujourd'hui asséchées par les différents captages d'eau souterraine), présente une structure classique de village à réseau de rues parallèles liées par des voyettes.



Si ses communes voisines ont connu une mutation profonde de leur territoire par le développement minier et industriel des deux derniers siècles, Erre a gardé cette image très rurale. Ainsi, aucune fosse minière et aucune industrie ne s'est installée sur la Commune. Seulement une dizaine de logements miniers (prolongement de la cité des Tilleuls de Fenain) existe dans le village.

Certes, le rappel à cette période faste est omniprésent car celle-ci s'est traduite dans la Commune par un accroissement de la construction. Mais, ce développement urbain est moins lisible qu'ailleurs car il n'a fait que densifier de façon diffuse le tissu existant en comblant les très nombreuses enclaves non bâties que nécessitait l'activité agricole traditionnelle. Les extensions sont donc limitées et ce d'autant plus, que le territoire communal est étroit et qu'il est cerné au nord par la voie ferrée.

Cette dernière forme ainsi une frontière (si ce n'est au niveau de la R.D.343) affirmant le contraste entre le paysage agricole du marais asséché et l'entité bâtie.



Le paysage de grandes cultures du marais asséché n'est pas sans intérêt. En effet, il présente un "concentré" d'éléments paysagers des plus symboliques :

- les vestiges d'un ancien bois (le bois Brûlé) révélés par les anciennes drèves au tracé géométrique et par l'ancien fossé (ou courant) d'enceinte,

- . une portion de l'ancienne voie ferrée Orchies-Somain, futur axe départemental de promenades et de randonnées,
- . une voie départementale (R.D.130) entièrement pavée de près de 3 Kms de longueur (utilisation par les cyclistes du Paris-Roubaix) longée par le ruisseau principal du marais (la Navie),
- . les ouvrages de l'exploitation de l'eau souterraine (point de captage, château d'eau).

Le centre est quant à lui lié à la voie structurante du territoire, la R.D. 13. Celui-ci, bien que peu commerçant, regroupe les deux principaux éléments symboliques d'un centre de commune, la mairie et l'église. Récemment aménagé (1993), il constitue le principal lieu de rencontre et d'animation du village.

Autre lieu pouvant être support d'animation de la Commune, le quartier des "Coeurs joyeux". Au niveau de la rue Parent (R.D. 13) et de ses rues transversales, proche du terrain de football et du café du même nom, il se déroule traditionnellement chaque année au mois d'août une fête de quartier (ducasse...).

Les actions à l'échelle intercommunale

Les logiques de territoire dépassent très souvent les limites purement administratives. Dans le cas où une problématique se retrouve sur un ensemble de commune, il est logique, avant d'intervenir éventuellement de façon ponctuelle sur chacune d'entre elles, de définir une orientation générale basée sur une approche globale.

C'est pourquoi, les Communes d'Erre, de Fenain et d'Hornaing ont décidé d'engager ensemble la réflexion sur certains thèmes et lieux.

La valorisation des chemins de promenade

De nombreuses raisons justifient la mise en place d'un réseau de chemins de promenade sur les trois communes :

- . la population urbaine importante recherche des lieux de promenade, de loisirs et des espaces verts (cf charte Parc Naturel),
- . Le territoire intercommunal est situé au centre de sites attractifs importants (Plaine de la Scarpe, Forêt de St-Amand, base de loisirs de Rieulay...),
- . de nombreux chemins sont présents, en particulier, au niveau de la plaine,
- . de nombreuses friches minières (terril, fosse, cavalier) sont en cours de réhabilitation, certaines étant à vocation d'accueil du public (cf études S.A.C.O.M.I., E.P.F., Conseil Général, P.N.R.),
- . les thèmes de balades possibles sont diversifiés du fait d'un territoire situé à cheval sur des unités paysagères distinctes (Bassin sur plaine, Bassin sur plateau),
- . plusieurs itinéraires balisés existent au nord et au sud du territoire,
- . certaines propriétés communales sont à vocation de loisirs.



PLAINE DE LA SCARPE
Forêt de Marchiennes
Marchiennes Scarpe

Forêt de
Raisnes
St Amand
Walleus

Base de
loisirs de
Rieuloy

Centre minier
d'Arceau berg
Walleus

Terrils de
Haveluy

DENAIN
Terril Rouard

Centre
Historique
Minier de
Lewarde



SENSEE
Aubigny au bœ

- itinéraire potentielle (various routes et zones fermées)
- - - itinéraire potentielle (chemins privés et publics peu pratiqués par les véhicules)
- ▨ lieux attractifs potentiels ou existants (forêts, espaces verts)
- obstacles à l'itinérance (zones fermées, RN455, traités)
- ↔ franchissement possible de l'obstacle

Itinéraires potentiels

Afin que les Communes puissent définir une démarche opérationnelle de réalisation de boucles de promenade, le bureau d'étude devra engager un travail important sur ce thème.

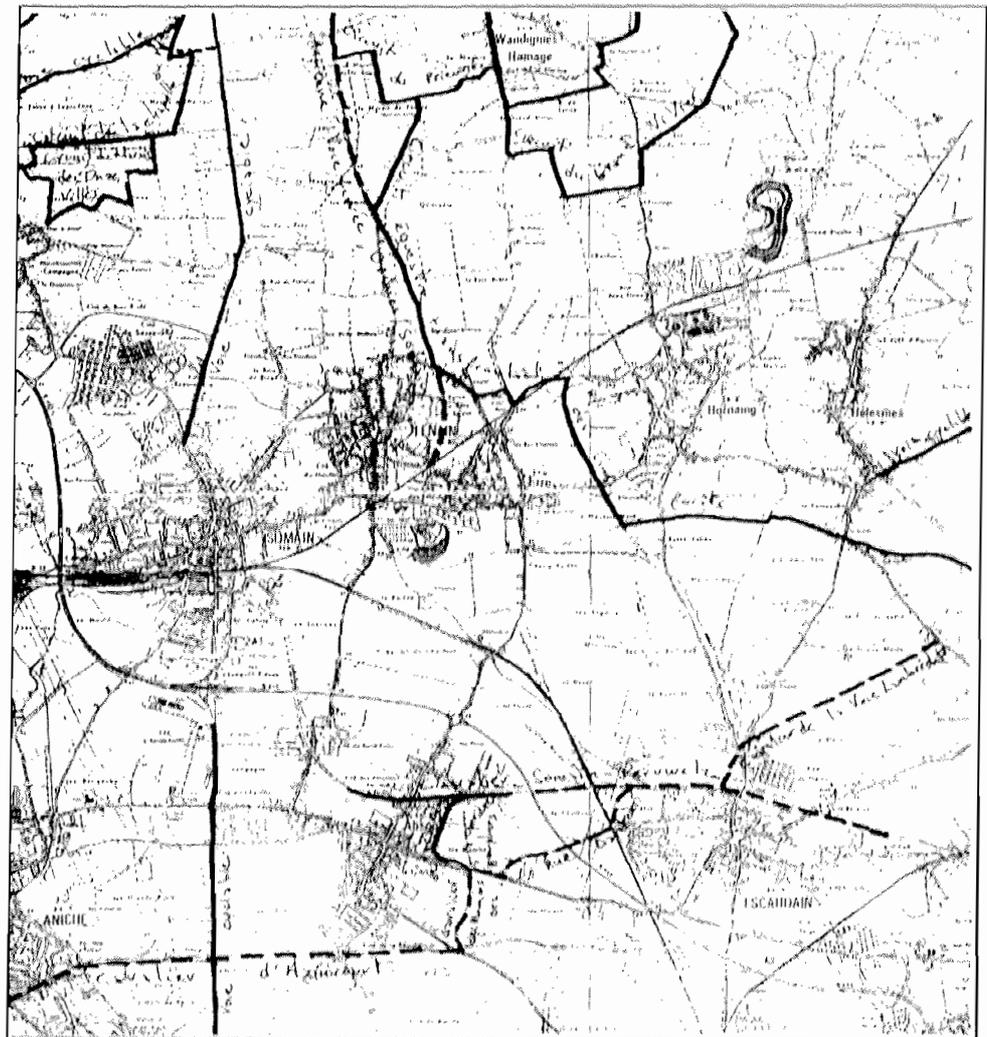
Dans un premier temps, il devra sélectionner plusieurs itinéraires sur la base des critères suivants :

- . temps de la balade (longue ou courte),
- . mode de déplacement (à pied, à vélo, à cheval),
- . thèmes et objectifs recherchés (la mine, la plaine humide...),
- . lieux et paysages attractifs,
- . statuts juridiques des chemins.

Il définira ensuite des principes d'aménagement de ces itinéraires (signalétique, diffusion de l'information, revêtement...) et des règles d'entretien sous la forme d'un cahier de recommandations. Il devra être attentif au fait que certains chemins présentent un intérêt écologique qu'il serait bon de préserver ou de développer.

Après proposition d'une hiérarchisation par le bureau d'études et sélection par les élus, il travaillera plus spécifiquement sur un itinéraire jusqu'au niveau de l'étude d'avant-projet (Cf. loi M.O.P.).

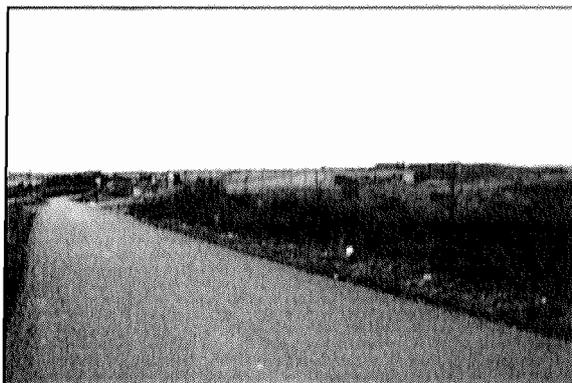
Tout au long de ce travail, le maître d'oeuvre devra s'entourer des conseils des principaux utilisateurs de ces chemins tels que les associations de randonneurs et les écoles.



Itinéraires existants (—) ou en projet (---)

L'aménagement des abords de la déchetterie

Equipement fonctionnel mais avant tout espace public, une déchetterie se doit d'être un lieu présentant une certaine qualité : qualité des clôtures, des espaces verts, de l'abri du gardien, de l'environnement immédiat... Or, située sur une ancienne carrière de craie réutilisée un temps en décharge, la déchetterie de Fenain, Erre et Hornaing n'est pas des plus accueillantes. C'est pourquoi, les élus ont décidé d'engager une réflexion sur les potentialités des lieux en vue d'y améliorer le cadre.



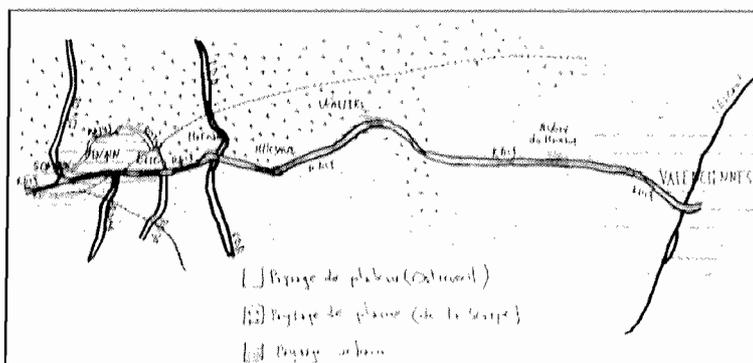
Il s'agit donc pour le maître d'oeuvre de répondre à cette volonté de la façon suivante :

- . en réalisant un diagnostic des lieux,
- . en faisant ressortir les points forts et faibles en terme de paysage mais aussi en terme d'utilisation des lieux. Par exemple, est-ce que le chemin du cimetière de Fenain peut devenir un lieu de promenade et dans ce cas quels rôles pourraient jouer les espaces autour de la déchetterie ?,
- . en proposant plusieurs alternatives d'aménagement (sous la forme de schémas d'intentions). Il faudra, en particulier, être cohérent avec le travail réalisé au niveau de la départementale 130,
- . après vérification des disponibilités foncières et validation par les élus d'une alternative, en réalisant une étude d'esquisse.

La réflexion commune sur les axes structurants et stratégiques

La route départementale 13

Les trois communes sont parcourues par un axe routier structurant, la route départementale 13, qui est à la fois représentative de la limite entre la plaine et le plateau et composante du réseau des voies radioconcentriques de Valenciennes.



Cette dernière traverse différents contextes paysagers.

Ainsi, d'Aubry du Hainaut à l'entrée d'Erre, le paysage se compose d'une succession d'éléments du paysage agricole et naturel (cultures, horizons boisés, peupleraies, prairies humides, etc...) alternés par des traversées de villages ou bourgs plus ou moins importants (Wallers, Hornaing...).

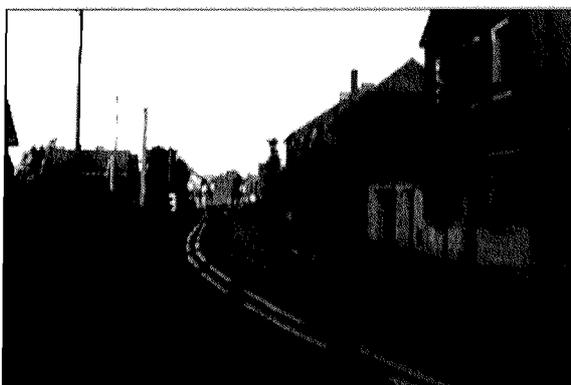
A partir d'Erre, le paysage se referme. Le contexte, devenu urbain, est celui de l'agglomération de Somain.

Aux vues de l'évolution de l'urbanisation sur Hornaing (révision en cours), il est probable que cette limite entre paysage urbain et rural se déplace à l'avenir plus en amont au niveau de l'entrée d'Hornaing.

A l'échelle des trois communes, on peut distinguer deux situations urbaines différentes :

- . ainsi, pour Erre et Hornaing (dans le sens Valenciennes-Somain), la route traverse l'espace central de la commune,
- . par contre, pour Fenain et Hornaing (dans le sens Somain-Valenciennes), la route emprunte la périphérie du centre-ville.

C'est pourquoi, les relations entre la route et la ville traduites par les aménagements sur route et sur les abords ne peuvent être homogènes tout au long du parcours.



Il est donc demandé au bureau d'étude de recenser les différentes séquences de la R.D.13, d'en estimer leurs caractéristiques et enjeux. Ce travail se fera à deux échelles, celle du grand paysage (fuseau de Wallers à Somain) et celle de l'agglomération de Somain (en comprenant Hornaing).

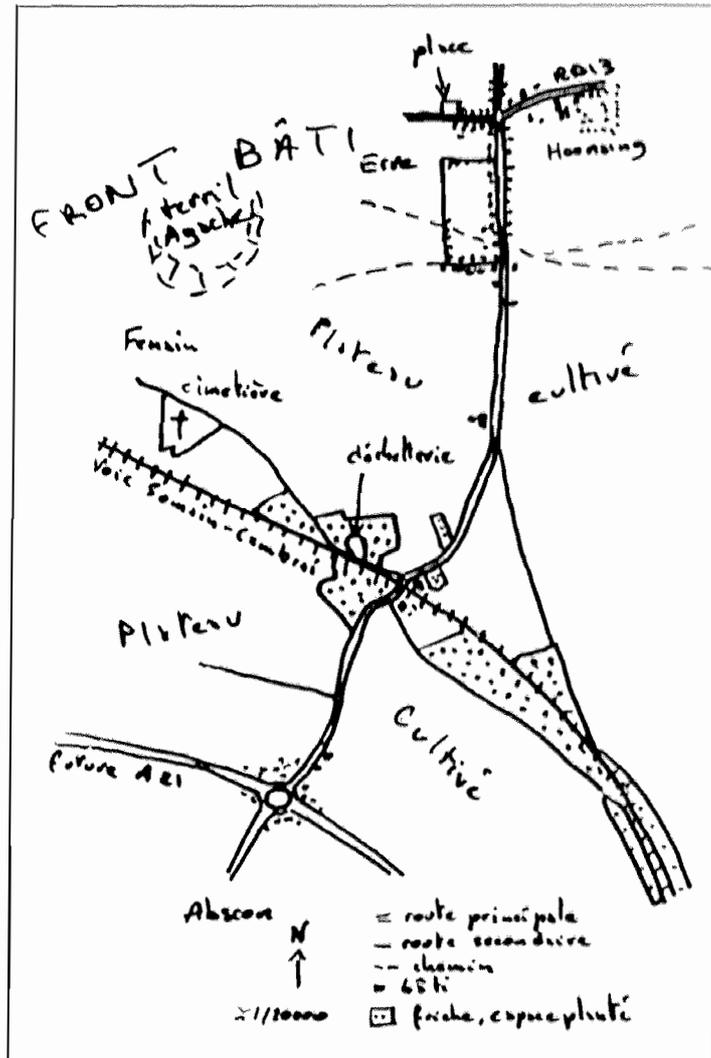
Après la phase diagnostic, il est attendu des propositions d'aménagement sous la forme de principes et de schémas d'intentions.

Ce cadre général servira de base à l'élaboration de projets plus précis (étude d'esquisse) réalisés dans les volets communaux (Erre en particulier).

La route départementale 130

Elle constitue la principale route d'accès à la future autoroute A21. Il s'agit donc d'une des entrées principales des trois communes. Elle présente également la particularité de former dans sa partie aval (en venant de la voie rapide) la limite communale entre Erre et Hornaing.

L'enjeu de ce secteur est double, d'une part, assurer la sécurité des habitants à l'entrée des deux communes et d'autre part, montrer une image valorisante du territoire intercommunal.



Le paysage actuel de la route se caractérise avant tout par l'omniprésence des vues ouvertes sur le plateau cultivé. Un événement crée une rupture dans le tracé relativement rectiligne de la départementale. Il s'agit de la voie ferrée Somain-Cambrai. En plus du pont et du décrochement fait par la route, ce secteur se caractérise par des délaissés importants résultant de la présence d'une ancienne carrière de craie et de friches. Malgré la réaffectation récente d'une partie du site en déchetterie, l'impression générale est plutôt négative car liée à l'abandon. C'est pourquoi, la maîtrise totale ou partielle de ces lieux est nécessaire pour garantir une qualité minimale des espaces. Des solutions devront également être apportées pour limiter l'impact négatif des réseaux aériens situés le long du tracé.

En ce qui concerne le passage au niveau du pont, le Conseil Général envisage de le rectifier dans un souci d'amélioration de la sécurité (plan routier 1999-2003 ?).

L'entrée progressive au sein de l'agglomération est relativement classique. Avant de parvenir au croisement avec la départementale 13, la route emprunte une séquence de transition caractérisée par un bâti hétérogène (pavillons, fermes...) de densité moyenne. Secteur sensible au niveau de la sécurité des piétons, il importera de compléter les aménagements de sécurité installés (îlots centraux) par des réalisations qui inciteront de façon innée les automobilistes à ralentir (rétrécissement du champs visuel

par des plantations...).

L'accroche avec la départementale 13 est particulièrement importante et peut-être délicate à traiter car il s'agit de concilier à la fois les enjeux urbains (liaisons entre Erre et Hornaing) et routiers (distribution et fluidité du trafic).



Les aménagements paysagers seront définis suivant une logique de séquences dans le souci d'une bonne prise en compte des caractères identitaires des paysages existants. Ainsi, après réalisation du diagnostic de l'itinéraire (définition des séquences, leurs caractéristiques et enjeux), le maître d'oeuvre proposera aux élus des principes d'aménagements sous la forme de schémas d'intentions.

Les actions à l'échelle communale

Elles correspondent aux démarches initiées par la municipalité. Elles sont donc spécifiques à la commune. Bien que les réponses attendues soient uniques et adaptées au contexte communal, il n'en demeure pas moins qu'elles devront être au préalable confrontées à l'analyse et aux enjeux intercommunaux.

La recherche d'une esthétique urbaine

Améliorer l'image de la commune, la rendre plus agréable à vivre demandent un travail portant à la fois sur la fonction même des espaces et sur leur apparence ou esthétique. La difficulté de cette ambition consiste à concevoir le bon aménagement pour le bon lieu.

Ainsi, chercher dans des communes références (en général, des communes urbaines de la région Parisienne ou plus près de chez nous, Douai) des exemples finis et de les replacer de facto sur les espaces publics d'Erre n'est pas la méthode à promouvoir. C'est pourquoi, avant de définir les partis d'aménagement qui leur seront spécialement adaptés, il est important de connaître les particularités urbanistiques, architecturales, paysagères et sociales de la commune.

Ce travail sera réalisé par les maître d'oeuvre lors de l'analyse de la commune. Pour arriver à une cohérence au niveau des éléments symboliques et esthétiques (mobilier, matériaux, végétaux...), il est demandé au bureau d'étude de définir les styles, couleurs, morphologies végétales... adaptés aux différents contextes communaux (le village-rue, le village aggloméré, les extensions récentes,...

). Les prescriptions définies devront pouvoir être appropriées à la fois par les élus et par une majorité d'habitants. Il est donc attendu du document rendu qu'il soit, d'une part, suffisamment explicite pour aider les élus à se définir une ligne de conduite pertinente lors d'opportunités et d'autre part, pédagogique pour une diffusion aux habitants.

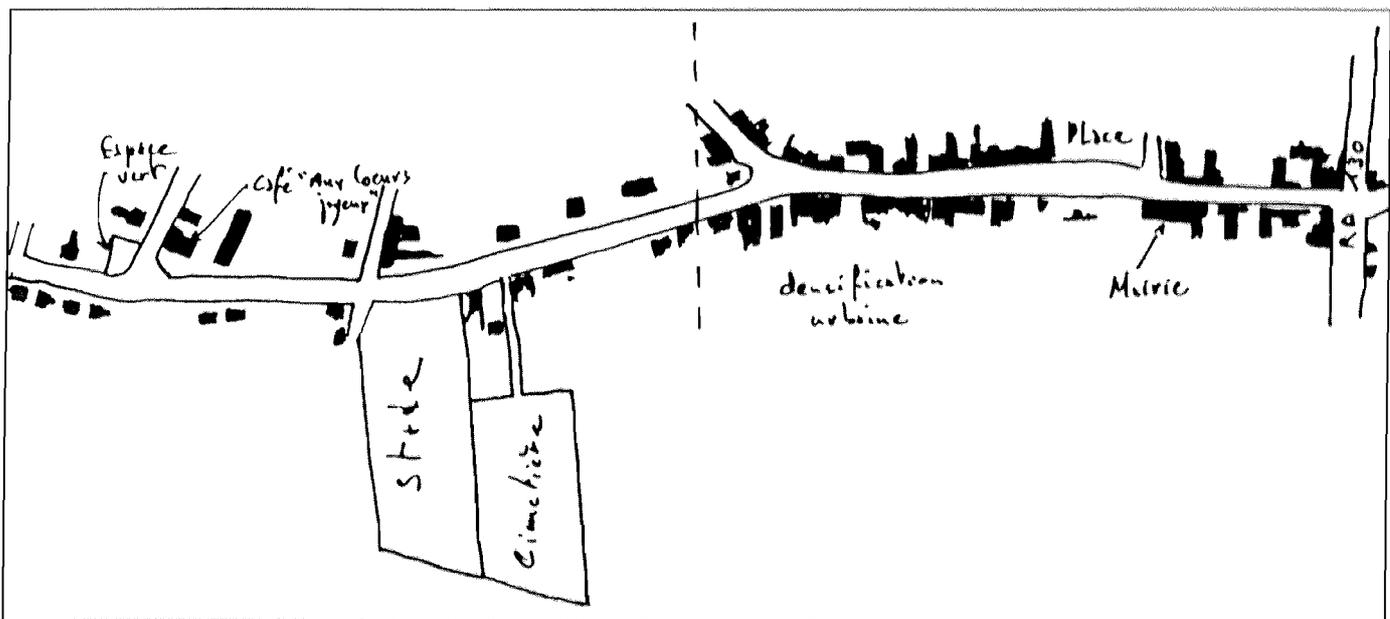


Une attention toute particulière est demandée sur le thème des rues et des voyettes. En effet, espaces publics majoritaires dans toutes les communes, les rues, qu'elles soient à usages multiples (voitures, piétons, cycles) ou uniques (piétons = voyettes), sont souvent vues sous l'aspect uniquement fonctionnel sans préoccupations esthétiques et d'identité. C'est pourquoi, le maître d'oeuvre, sur la base d'une typologie des rues et voyettes, devra proposer des principes d'aménagement sous la forme de croquis, coupes et images de références.

L'aménagement du village traversé par la route départementale 13

Aujourd'hui, tout automobiliste empruntant la route départementale 13 ressent la limite administrative délimitant le passage d'une commune à l'autre. Cela est, bien évidemment, dû au fait que plusieurs communes soient séparées par des paysages ruraux bien différents des paysages urbains mais aussi, parce qu'à contexte égal (par exemple, pour la continuité urbaine de Somain à Erre via Fenain), les Communes ont aménagé à des périodes différentes voire sans concertation leurs bas-côtés de voirie.

C'est pourquoi, les élus d'Erre, de Fenain et d'Hornaing ont décidé d'engager un travail à l'échelle intercommunal afin de définir ensemble et avec l'aide de professionnels un cadre leur permettant d'harmoniser leurs compétences et actions communales.



Dans ce contexte, un travail plus spécifique et précis sera à réaliser au niveau du village d'Erre. L'objectif sera, sur la base d'une confrontation des enjeux intercommunaux et communaux, d'arriver à des propositions d'aménagements sous la forme d'étude d'esquisse sur certaines séquences dont :

- . l'entrée de la Commune en venant de Fenain (secteur du stade et des "Coeurs joyeux" jusqu'à la rue Jaurès),
- . le carrefour avec la route départementale 130.

Il est bien évident, vu l'importance du trafic de cette route, que l'enjeu routier est déterminant. Toutefois, dans le cas de la traversée d'un village, il y a nécessité de privilégier les aspects urbains et du cadre de vie dans le choix des aménagements à réaliser.



Ainsi, la sécurité des piétons, la convivialité et la qualité des espaces publics, un fonctionnement urbain cohérent et optimal sont à rechercher en priorité.

Il s'agit, dans le cas présent, de prendre en compte :

- . la continuité urbaine entre Fenain et Erre qui ne doit pas spécialement être rompue par des aménagements en bas-côtés différenciés (aménagements réalisés sur Fenain),
- . la présence d'un pôle d'animation au niveau des "Coeurs joyeux" où il y a certainement lieu de marquer et de soigner la présence des espaces publics (entrée du stade, du cimetière, espace vert...),
- . une densification urbaine à partir du carrefour avec la rue Jean Jaurès,
- . la traversée du centre où, peut-être, en complément des travaux de 1993, certains aménagements légers favoriseraient davantage son utilisation et sa lisibilité,
- . l'enjeu stratégique d'un point de vue routier (lien avec la future L.A.C.R.A.) et communal (entrée d'Erre) que revêt le carrefour R.D.13-R.D.130.

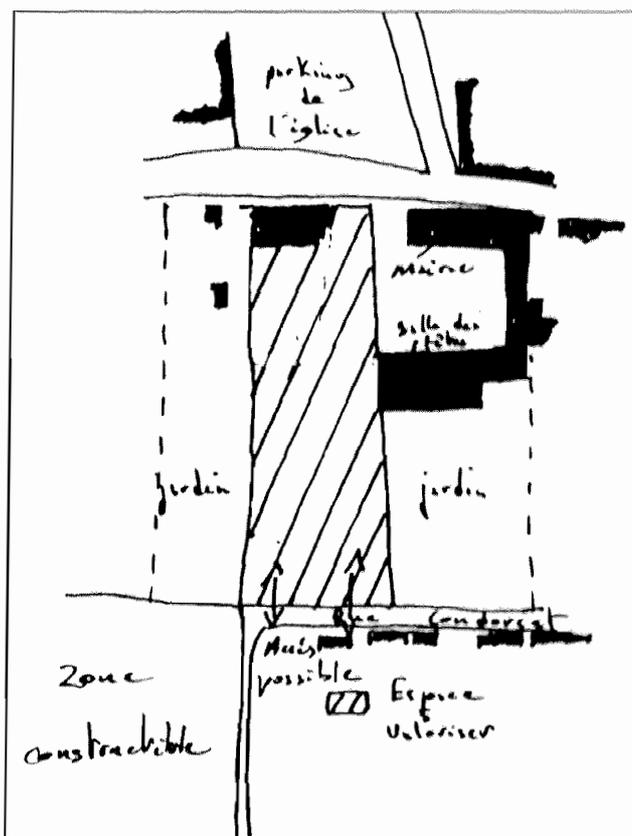
L'amélioration du centre du village

La Commune a d'ores et déjà beaucoup investi sur le centre du village. Cependant, l'aménagement de certains lieux mais plus encore une réflexion globale sur l'ensemble du centre seraient un préalable pour améliorer vraisemblablement le fonctionnement et la qualité de ce dernier.

En effet, la disponibilité d'un terrain en lien direct avec la mairie et la salle des fêtes suite à la destruction de l'ancienne brasserie offre aujourd'hui à la Commune la possibilité de conforter son centre, d'une part, par la construction d'un nouvel équipement communal (qui pourrait être une école de musique) et d'autre part, par la création d'une nouvelle liaison favorisant sa connection avec les quartiers périphériques. Cette liaison concerne en particulier un secteur récent d'urbanisation qui devrait se développer à l'avenir (P.O.S.).

Il sera donc important, avant de décider d'une quelconque affectation des terrains aujourd'hui propriété communale, de dégager avec les élus les grands enjeux que représente le site. Dans un second temps, le maître d'oeuvre réfléchira jusqu'au stade de l'étude d'esquisse aux possibilités d'aménagement de nouveaux espaces publics

(placettes, chemins, aires de jeux, parc, ...) et à leurs relations avec les lieux publics existants (mairie, salle des fêtes, R.D.13, ...).

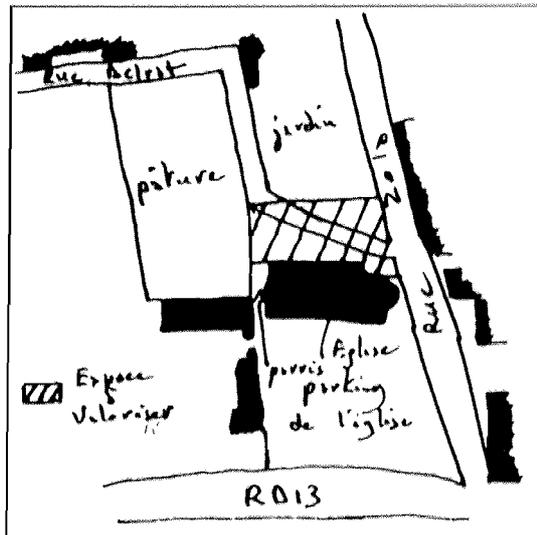


Autre lieu pouvant être étudié, les abords de l'église. En effet, si l'un des côtés de l'église a été entièrement aménagé en 1993 (parking sur le côté sud), il serait pertinent de compléter les aménagements existants par des réalisations équivalentes au niveau du côté nord. Ainsi, si le côté sud a essentiellement une fonction et une image de parking, la face nord a quant à elle une destinée plus en lien avec la fonction de lieu de rencontre et d'embellissement du centre. Ce lieu est effectivement plus confidentiel et plus "calme" (proximité avec les secteurs d'habitat) que les abords de la R.D.13. Il offre également une image et un contexte plus rural (pâturage d'une grande ferme). Il a peut-être par contre l'inconvénient d'être au nord et donc peu ensoleillé (ombre de l'église).



les aménagements existants (bancs, plantations...) semblent jouer leur rôle. Cependant, ce lieu demande certainement une restauration et plus encore une extension sur d'autres secteurs beaucoup moins valorisés. Il est dommage en particulier que les belles vues du parvis soient gâchées par le transformateur E.D.F.. De même, ne serait-il pas possible de remplacer les espaces en enrobé et en schiste accueillant du stationnement par de la végétation sachant qu'à une dizaine de mètres se trouve un parking des plus confortables ?

Sur ce sujet, il est attendu du maître d'oeuvre une étude d'esquisse.



La valorisation du paysage naturel et agricole

Une des originalités du paysage d'Erre se situe au niveau du marais asséché (cf présentation de la commune). Ainsi, ce paysage ouvert sur l'horizon et concentrant de multiples centres d'intérêt (ancien bois, voie pavée, ...), est un support potentiel de valorisation de la Commune.



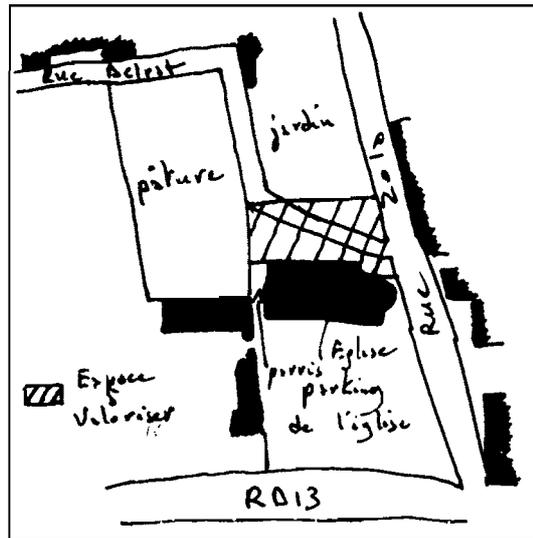
C'est pourquoi, il est important, d'une part, de pouvoir maîtriser son devenir et d'autre part, d'arriver à le valoriser aux yeux du plus grand nombre.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de connaître ses caractéristiques et en particulier, les "moteurs" qui le font vivre et évoluer.

Dans un second temps, il sera important de pouvoir définir la direction que l'on veut

les aménagements existants (bancs, plantations...) semblent jouer leur rôle. Cependant, ce lieu demande certainement une restauration et plus encore une extension sur d'autres secteurs beaucoup moins valorisés. Il est dommage en particulier que les belles vues du parvis soient gâchées par le transformateur E.D.F.. De même, ne serait-il pas possible de remplacer les espaces en enrobé et en schiste accueillant du stationnement par de la végétation sachant qu'à une dizaine de mètres se trouve un parking des plus confortables ?

Sur ce sujet, il est attendu du maître d'oeuvre une étude d'esquisse.



La valorisation du paysage naturel et agricole

Une des originalités du paysage d'Erre se situe au niveau du marais asséché (cf présentation de la commune). Ainsi, ce paysage ouvert sur l'horizon et concentrant de multiples centres d'intérêt (ancien bois, voie pavée, ...), est un support potentiel de valorisation de la Commune.



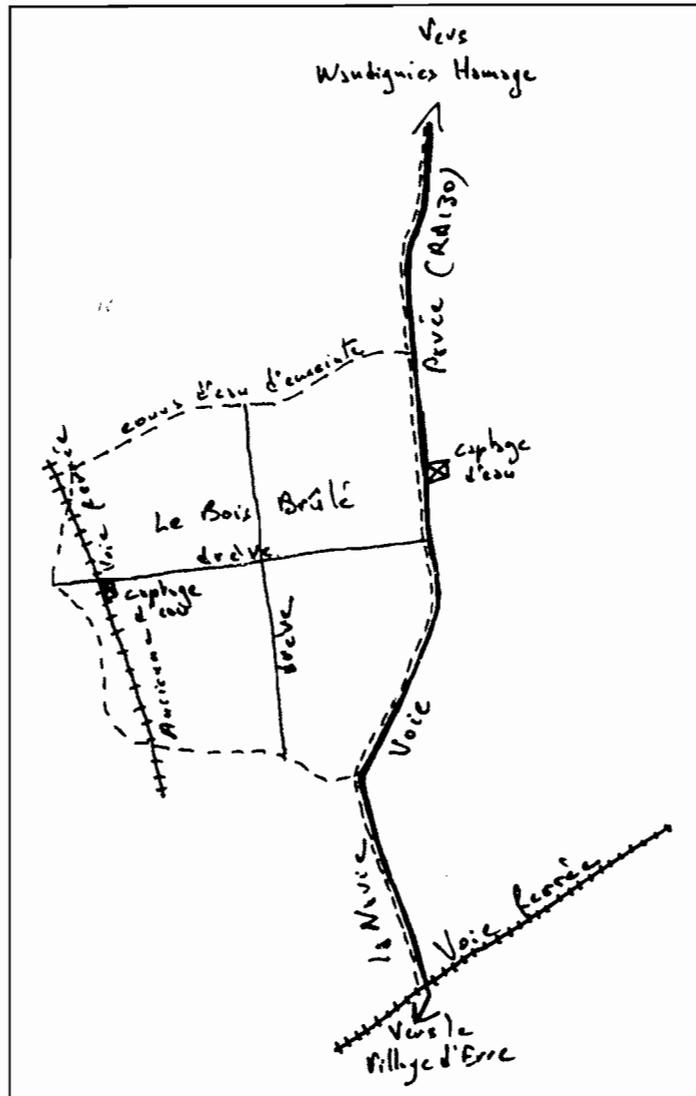
C'est pourquoi, il est important, d'une part, de pouvoir maîtriser son devenir et d'autre part, d'arriver à le valoriser aux yeux du plus grand nombre.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de connaître ses caractéristiques et en particulier, les "moteurs" qui le font vivre et évoluer.

Dans un second temps, il sera important de pouvoir définir la direction que l'on veut

Association pour l'Aménagement de l'Urbanisme et du Paysage de la Région de l'Erre

donner à ce paysage. Faut-il le laisser tel qu'il nous apparaît actuellement ou bien serait-il plus judicieux de favoriser le retour de la forêt ou de toute autre formation ? Enfin, confrontons cette volonté à la réalité. Quels sont les moyens et les outils nécessaires pour arriver à ces fins ? Est-ce réaliste ?



La liberté de manoeuvre de la collectivité en terrain essentiellement privé n'est pas nulle. En effet, en plus du P.O.S. qui permet de maîtriser la destination du sol, la collectivité peut user de certains droits en matière de maîtrise foncière. Elle peut bien entendu également procéder à des échanges de terrains avec des propriétaires privés. Enfin et surtout, elle peut profiter de ses propriétés actuelles pour créer une nouvelle structure paysagère (abords de voirie départementale et communale, terrains communaux, cours d'eau publics, terrains du S.I.D.E.N., ancienne voie ferrée rachetée par le Département).

Il est donc attendu de la part du maître d'oeuvre qu'il réponde à l'intégralité des questions posées précédemment en s'appuyant sur les décisions des élus et en animant un groupe de réflexion composé à la fois d'institutionnels (Conseil Général, gestionnaires de cours d'eau et de la distribution de l'eau potable, Parc Naturel Régional, ...) et des habitants sensibilisés au cadre de vie et au paysage (associations, ...) ou utilisateurs des lieux (agriculteurs, ...). La mission comportera une phase de réalisation d'études d'esquisses.

L'étude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'objectif de l'étude cadre de vie est d'aider la Commune à réaliser des opérations d'amélioration de son cadre de vie en cohérence avec une stratégie globale à l'échelle communale et intercommunale. Elle s'appuie pour cette raison sur une démarche particulière, gage de réussite de la procédure.

L'approche globale

L'approche globale permet de circonscrire l'identité de la commune en révélant ses caractères et d'asseoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire.

Elle s'appuie, en particulier, sur l'analyse de différents aspects fonctionnels, sensibles et spatiaux qu'ils soient à l'échelle communale ou intercommunale.

Ainsi, les maîtres d'oeuvre doivent pouvoir prendre en compte, avant toute proposition, des différentes données concernant la vie dans la cité telles que les activités économiques (entreprises, commerces, exploitations agricoles...), culturelles et sportives (équipements, fêtes...), l'état du foncier, les circulations (routières, piétonnes, cyclistes)...

Le bureau d'étude doit plus précisément porter son attention sur les éléments sensibles et spatiaux du territoire. Ce travail aura notamment comme ambition de connaître les éléments d'identité et leurs caractéristiques qui serviront de base et de support à tout aménagement. Il sera réalisé à partir d'un travail de terrain qui recensera les caractéristiques et atouts architecturaux, urbains et paysagers des lieux. Ces informations pourront être complétées par des éléments bibliographiques tels que ceux ayant trait à l'histoire locale.

Le résultat attendu du travail de synthèse de l'ensemble de ces données sera un schéma d'intentions exprimant les volontés communes des concepteurs et de(s) (la) municipalité(s) sur les thèmes définis précédemment (intercommunaux et communaux).

L'approche sectorielle

L'approche sectorielle expose les principes et les propositions d'aménagement sur des sites d'enjeu communal ou intercommunal particulièrement représentatifs et importants.

Elle a aussi pour objet :

- . de concrétiser les objectifs définis au niveau de l'approche globale par la conception d'opérations d'aménagement,
- . d'estimer les besoins communaux ou intercommunaux pour parvenir à ces projets (financements, partenaires, modes de gestion ultérieure),
- . de caler un programme pluriannuel des opérations (phasage dans le temps, coordination).

Afin que les élus puissent choisir un projet en toute connaissance, le travail de conception devra s'enchaîner de la façon suivante :

- 1) diagnostic
- 2) réalisation d'un pré-programme et de tests de faisabilité (schéma d'intentions, croquis, scénarios, estimation d'une fourchette du coût...)
- 3) validation par les élus d'un programme définitif
- 4) réalisation d'une esquisse chiffrée
- 5) validation par les élus

Dans certains cas, la prestation pourra s'interrompre à la fin du niveau 3. En effet, lorsque les aménagements sont prévus à long terme ou lorsqu'ils nécessitent des partenariats ou des réflexions plus poussées, il est totalement illusoire et inutile d'atteindre la précision de l'esquisse chiffrée.

La coordination des actions et le partenariat à engager

La recherche de coordination et de partenariat doit être une préoccupation constante des élus et du maître d'oeuvre. En effet, elle garantit la cohérence et l'efficacité de la procédure cadre de vie. Elle permet également d'enrichir le cadre de la réflexion par l'apport d'interventions extérieures.

Aussi, le maître d'oeuvre devra, d'une part, consulter et s'approprier les travaux antérieurs et en cours (Cf bibliographie) et d'autre part, engager et animer un cadre de réflexion composé de plusieurs partenaires.

Les principaux acteurs pressentis pour ce réseau de consultation sont :

- . le Conseil Général (développement rural, voirie, environnement),
- . le S.I.R.S.A. (projet d'agglomération, assainissement, P.L.H., équipements intercommunaux),
- . la D.D.E. subdivision d'Orchies (route),
- . le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (environnement, tourisme).

En fonction des sujets traités et de leur niveau d'étude, d'autres partenaires pourront être conviés à participer aux réunions de coordination (S.I.D.E.N., France Telecom, E.D.F.,...).

La sensibilisation et la participation des habitants

Le travail des maîtres d'oeuvre en comité restreint devra être enrichi par la consultation et l'engagement des habitants au sein de la procédure.

Pour ce faire, ils devront, dans un premier temps, analyser le contexte communal ou intercommunal présent et notamment :

- . les particularités du territoire (déjà appréhendées dans le cadre des projets),
- . le profil de la population pouvant être concernée,
- . les outils et les structures pédagogiques en place,
- . le mode d'expression local.

Cette analyse devra aboutir sur des objectifs de sensibilisation et d'échanges et en particulier, sur une écriture du scénario de l'action adaptée à ce contexte.

Il est à préciser que les démarches devront être différentes selon les objectifs validés par les élus.

1) Ainsi, la démarche peut se situer à l'échelle du projet. Dans ce cas, le travail engagé entre les élus, les maîtres d'oeuvre et les usagers correspond à un échange dont l'objectif est d'arriver à un projet satisfaisant à l'ensemble des parties. Cette démarche participative diffère d'une démarche de communication.

2) Plus généralement, la sensibilisation peut concerner l'ensemble des thèmes du cadre de vie. Elle est donc indépendante d'un projet particulier et "ouvre plutôt les yeux" des habitants sur les qualités de leur environnement. Dans cette démarche, il est attendu une évolution positive des pratiques quotidiennes des personnes concernées.

Les outils à utiliser seront pour la plupart à définir. Le premier support de sensibilisation sera un document d'étude riche en schémas explicatifs et illustré par des images de référence. Ce travail sera le résultat des nombreuses discussions qu'entreprendront les maîtres d'oeuvre avec les élus et les partenaires au cours de réunions régulières.

Au début du travail du bureau d'étude, il devra être décidé d'engager ou non :

- . des réunions publiques ou des animations destinées aux scolaires,
- . la conception d'une exposition,
- . la réalisation de petites brochures destinées au public.

L'élaboration du programme pluriannuel des opérations d'aménagement

Elle constitue la dernière étape de la démarche. Le programme définira la hiérarchisation et le phasage de réalisation des opérations d'aménagement. Il est, pour cela, un des documents cadre garantissant la cohérence de l'ensemble des projets. Il doit répondre aux différents impératifs :

- . financiers (budgets communaux, subventions),
- . d'exemplarité,
- . d'opportunités en relation avec les actions des partenaires (E.D.F., D.D.E....).

Approche intercommunale

La Chaîne des Terrils, S.A.C.O.M.I. - 1995 - Schéma de requalification des anciens cavaliers du Bassin minier. Etude de repérage. Secteur 4, ancien groupe d'exploitation de Douai. Anciennes compagnies de l'Escarpelle, Flines, Aniche et Azincourt - 97 p

Cabinet Montauffier, E.P.F., Région Nord/Pas-De-Calais, Préfecture de Région - 1996 - Requalification des cavaliers. Secteur du Denaisis, du Douaisis et du Bruaysis. Synthèse de l'étude préopérationnelle de faisabilité - 23p

Cabinet Montauffier, E.P.F. - 1996 - Requalification des cavaliers du Douaisis. Etude préopérationnelle de faisabilité, cavalier de la Grande Boucle - 36p

idem, ...cavalier de la voie Lambrecht

idem, ...cavalier sur Fenain, Erre et Hornaing

Agence A. Depret, D.R.E., S.A.C.O.M.I., Région Nord/Pas-De-Calais - 1995 - Etude de réaffectation du cavalier ex. H.B.N.P.C. Somain-Peruwelz, section Somain-Anzin et des branches secondaires : ancienne fosse Agache, Centrale d'Hornaing, ancienne fosse Lambrecht, ancienne fosse d'Arenberg "Schéma d'aménagement directeur" tome 1, 73p et tome 2, 23p

JNC (Capart), De Backer, P., Territoires, Sites & Cités, S.A.C.O.M.I. - 1996 - Réalisation d'un schéma d'aménagement des terrils du Bassin minier du Nord/Pas-De-Calais. Diagnostic, 68p + annexes

idem - 1996 - ... Elaboration de scénarios, 65p + annexes

idem - 1996 - ... Schéma d'aménagement des terrils du Bassin minier Nord/Pas-De-Calais, 46p

Conférence Permanente du Bassin Minier - 1998 - Livre blanc. Une ambition partagée pour l'après-charbon, 173p

Parc Naturel Régional Scarpe-Escout - 1997 - Charte, 171p

P.N.R. Scarpe-Escout, C.D.T. du Nord - ? - 15 itinéraires pédestres + 6 itinéraires VTT

O.R.G.E.C.O., S.I.R.S.A. - 1997 - Programme Local de l'Habitat du S.I.R.S.A.

Approche communale

D.D.E. - 1993 - Projet d'aménagement de la place de l'église

Analyse spatiale du territoire intercommunal de Fenain, Erre et Hornaing

Document de travail, C.A.U.E., 14 novembre 1997

Préambule

Comprises dans l'arrondissement de Douai, Fenain, Erre et Hornaing forment une communauté de près de 10000 habitants.

Les grands traits du territoire

1) Communes situées en limite de la Plaine de la Scarpe et de l'Ostrevant

-> paysages de marais

- . prairies humides avec fossés plantés
- . forêt humide
- . marais drainé cultivé

-> paysage de plateau

- . champs ouverts cultivés

-> structuration rurale des communes

- . développement urbain linéaire le long des voies
- . voies perpendiculaires à l'axe de la plaine et des versants de direction Nord-Sud
- . nombreuses liaisons piétonnes entre les voies parallèles = voyettes ou faisant le tour du village
- . habitat traditionnel rural : fermes
- . patrimoine rural : chapelle, ferme...

2) Communes situées au sein du Bassin minier

-> cités minières et ouvrières (centrale d'Hornaing)

-> fosses minières, terrils et cavaliers

-> activités associées : centrale d'Hornaing

-> infrastructures : voies ferrées, routes, lignes électriques

-> afflux de population

- . extension urbaine
- . création d'une agglomération avec Somain

3) Bassin de vie de Douai sous influence valenciennoise, bientôt lilloise ?

- > communes attirées par les services de la ville moyenne de Somain
- > communes situées entre Douai et Valenciennes
- > à l'avenir, communes périurbaines de Lille ?

Conclusions :

. sur le périmètre d'étude :

Les trois communes présentent de nombreux points communs. Un travail à l'échelle de ce territoire est donc pertinent même si celui-ci pourrait être élargi (Hélesmes, Somain).

. sur le cadre de vie :

L'amélioration du cadre de vie est souvent citée comme un objectif primordial pour l'avenir du Bassin minier. Ceci est vraisemblablement vrai pour ces trois communes.

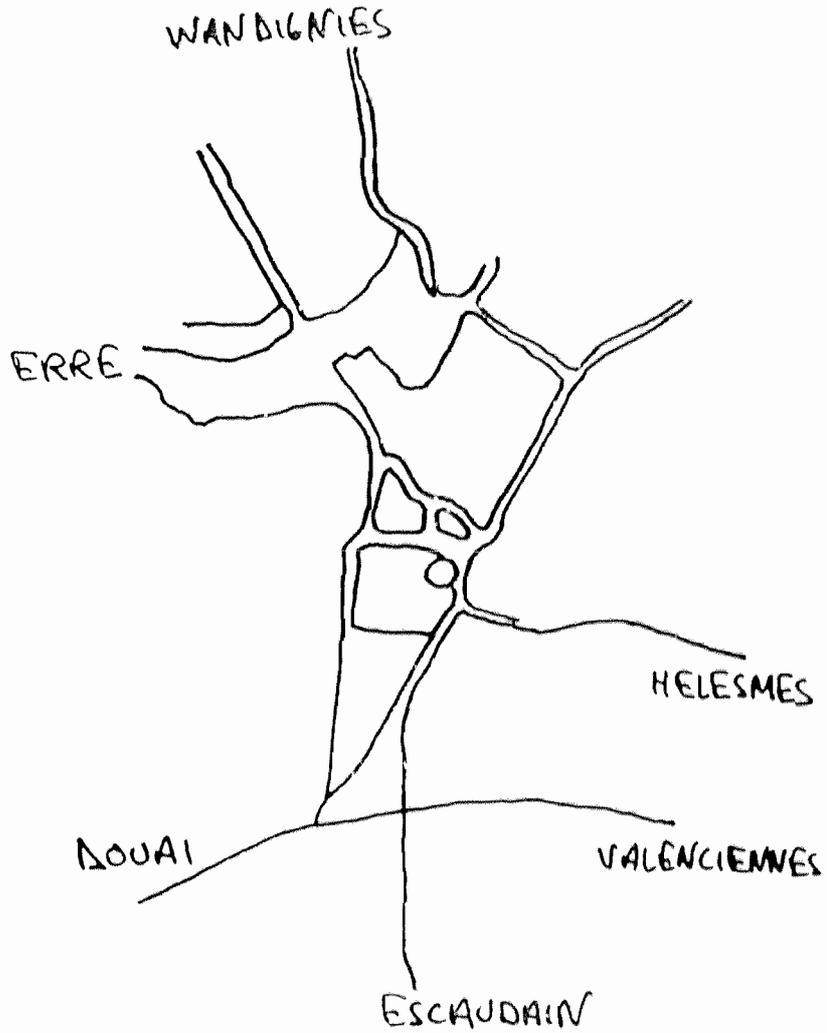
Il s'agit aujourd'hui de définir les bases de cette recomposition. Puiser dans l'identité du territoire formée par les vestiges de l'épisode minier et les origines rurales semble être une démarche intéressante.

Il paraît évident également que l'échelle intercommunale soit la plus judicieuse dans le cas où les communes connaissent des problématiques similaires. C'est le cas ici.

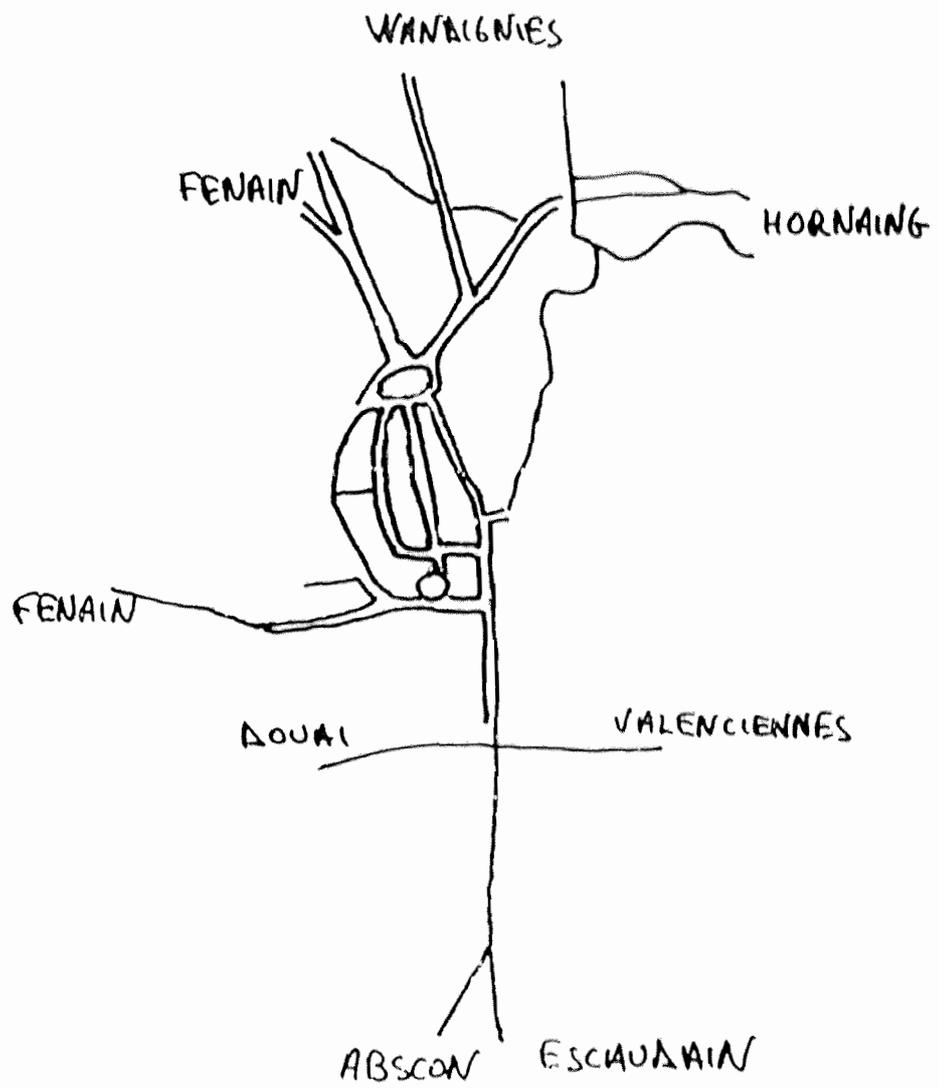
La stratégie commune reste donc à définir. Elle peut être décomposée en thèmes :

- . les grandes friches
- . les liaisons et cheminements intercommunaux
- . le réseau des milieux naturels
- . les espaces verts de loisirs
- . les équipements intercommunaux
- . l'urbanisme
- . les infrastructures
- . l'eau
- . le patrimoine

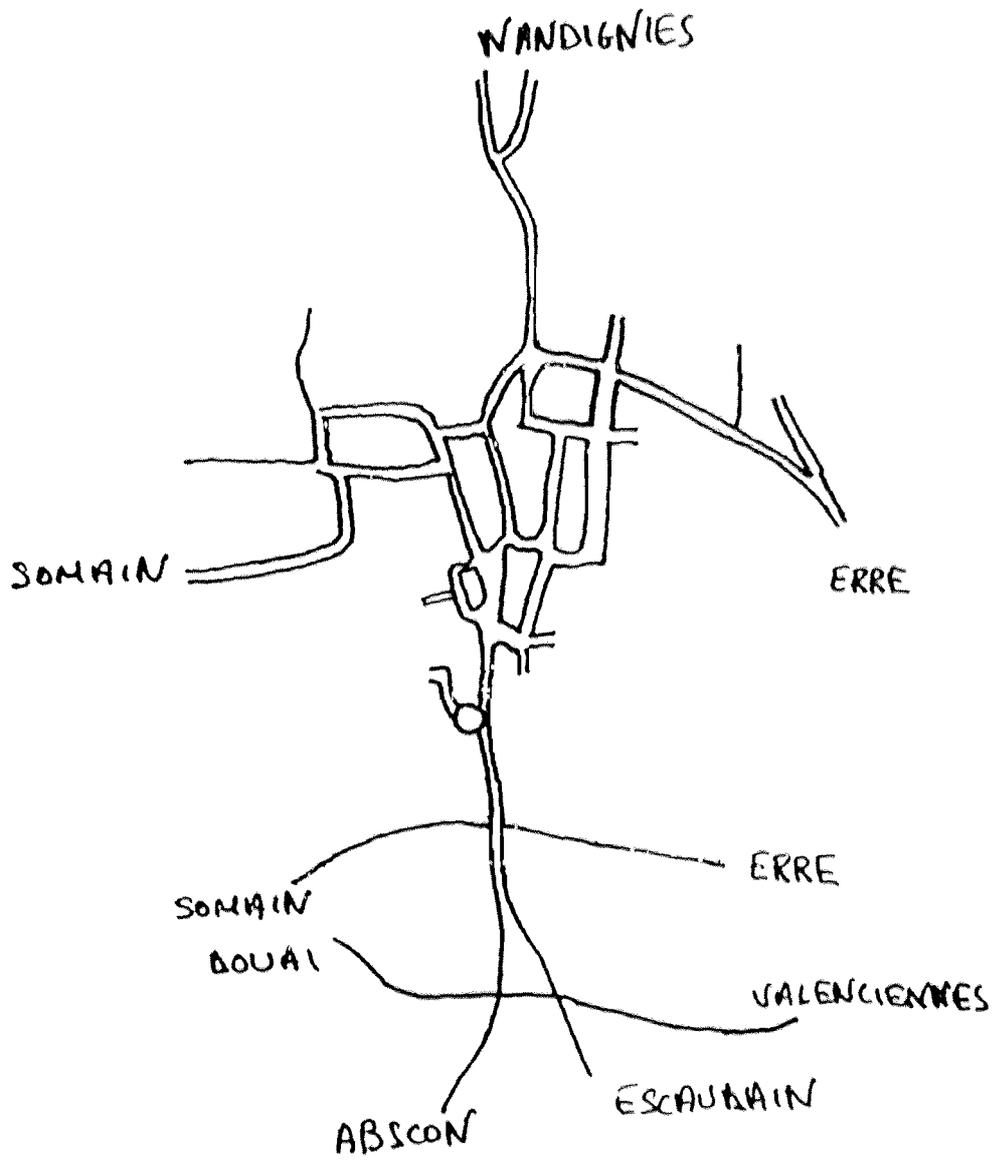
Structure urbaine, les voies



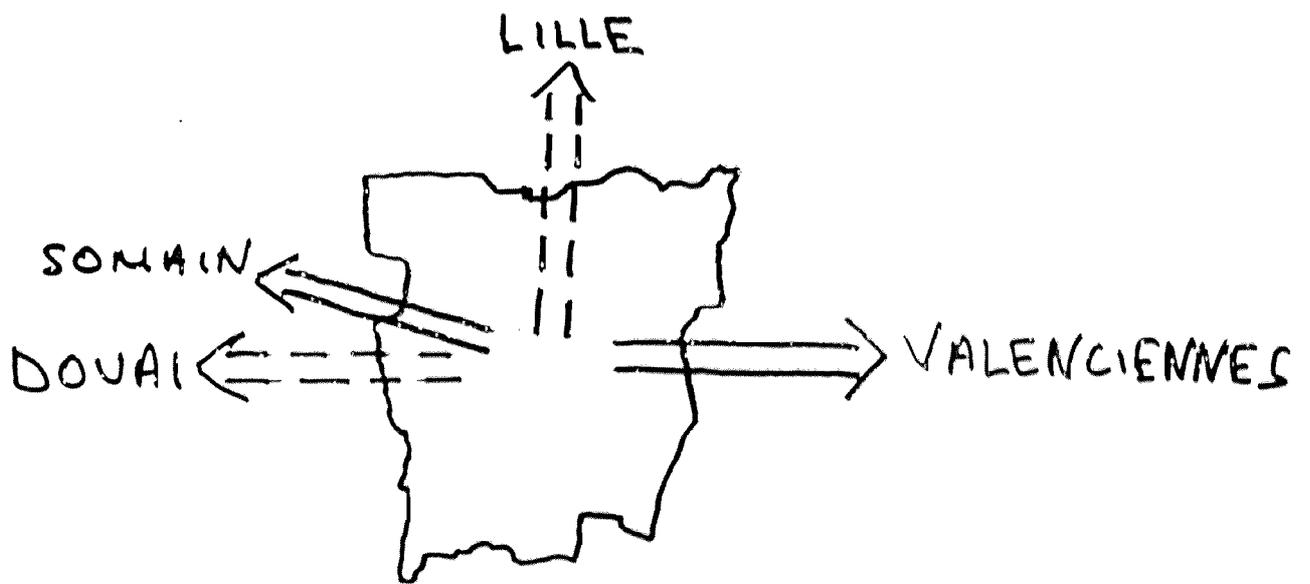
HORNAING
1832



ERRE
1832



FENAIN
1832



Influence urbaine

Grandes Friches

Constat et enjeux :

Nombrèuses friches d'origines diverses à réhabiliter :

- . fosse, carreau, terrils (Agache, Casimir Perrier est, Bois de la cité de la Loge)
- . cavaliers
- . voies ferrées
- . carrières de craie (Terroir du Chauffour à Erre et Fenain)
- . décharges (Terroir du Chauffour)

Propriétaires variés (CdF, TSA, particuliers, communes, Conseil Général du Nord) avec toutefois une rétrocession finale qui sera majoritairement publique

Différents niveaux d'évolution de ces friches, celles qui n'ont pas, pour l'instant, de vocation effective (existantes, requalifiées), celles qui en ont une mais de façon temporaire (potentielles) et enfin celles qui ont été reconverties (aménagées)

Pour certaines friches, les enjeux dépassent le cadre strict des communes (Audiffret sud à Escaudain, ancienne voie ferrée Orchies-Somain, cavalier Somain-Péruwelz, cavalier d'Azincourt, site potentiel de la centrale d'Hornaing). Sur ce sujet, quelques études ont été réalisées : S.A.C.O.M.I. (terrils), E.P.F. (cavaliers), P.N.R. P.S.E. (sites miniers), Conseil Général du Nord (zones de préemption : carrières des plombs et des peupliers)

Les friches peuvent être considérées comme des opportunités très intéressantes pour le développement et la recomposition des communes, par exemple : la réhabilitation de la fosse Agache pourrait faciliter la greffe de la cité attenante au reste de la commune. Elle pourrait peut-être aussi régler les problèmes routiers actuels (voies ferrées) et offrir un site d'accueil intéressant pour plusieurs entreprises

En général, nécessité d'un travail très en amont afin de pouvoir profiter de la présence de l'exploitant et de ses engins de terrassement sur le site (cas pour Agache et de la centrale)

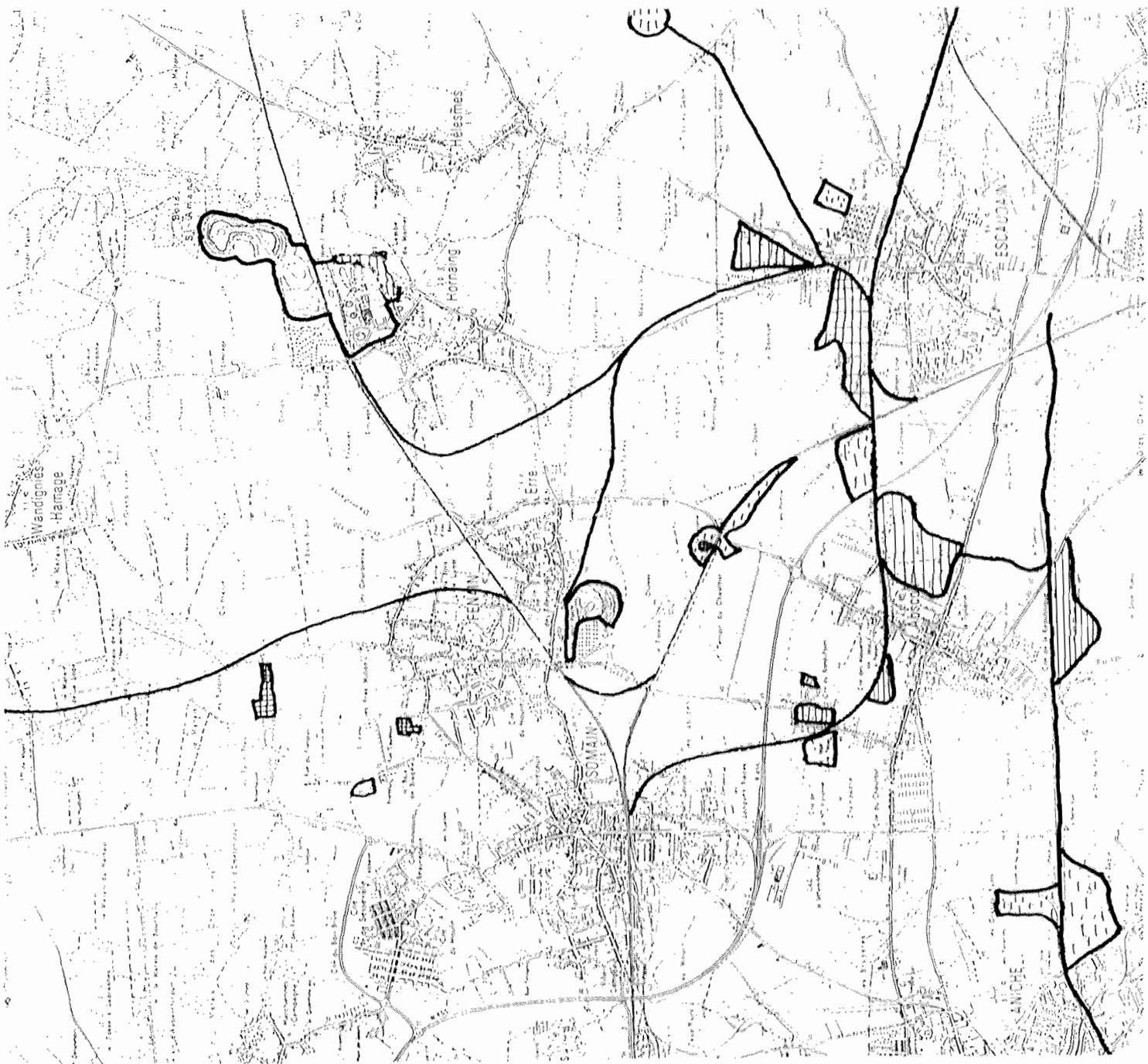
Thème transversal à lier avec les autres (espaces verts de loisirs, urbanisation, infrastructures, réseau des milieux naturels...)

Objectifs possibles :

Définition d'objectifs communs sur la réhabilitation des friches pour les trois communes :

- . quant à leur vocation
- . quant à leur gestion

Confrontation des objectifs communaux avec les projets départementaux et régionaux (D.R.E., Conseil Général, P.N.R.)



Grandes Fiches

☁ FICHE potentielle

⊖ FICHE existante

⊘ FICHE requalifiée

⊞ FICHE zwinagée

— Cuvier, voie ferrée

Liaisons et cheminements intercommunaux

Constat et enjeux :

Population urbaine importante recherchant des lieux de promenade, de loisirs et des espaces verts (cf charte Parc Naturel)

Territoire intercommunal situé au centre de sites attractifs importants (Plaine de la Scarpe, Forêt de St-Amand, base de loisirs de Rieulay...)

Quelques propriétés communales à vocation de loisirs

Nombreuses friches minières (terril, fosse, cavalier) en cours de réhabilitation, certaines à vocation d'accueil du public (cf études S.A.C.O.M.I., E.P.F., Conseil Général, P.N.R.)

Présence de nombreux chemins, en particulier, au niveau de la plaine de la Scarpe

Possibilité d'une diversité des thèmes de balades du fait d'un territoire situé à cheval sur des unités paysagères distinctes (Bassin sur plaine, Bassin sur plateau)

Existence de plusieurs itinéraires balisés au nord et au sud du territoire

Objectifs possibles :

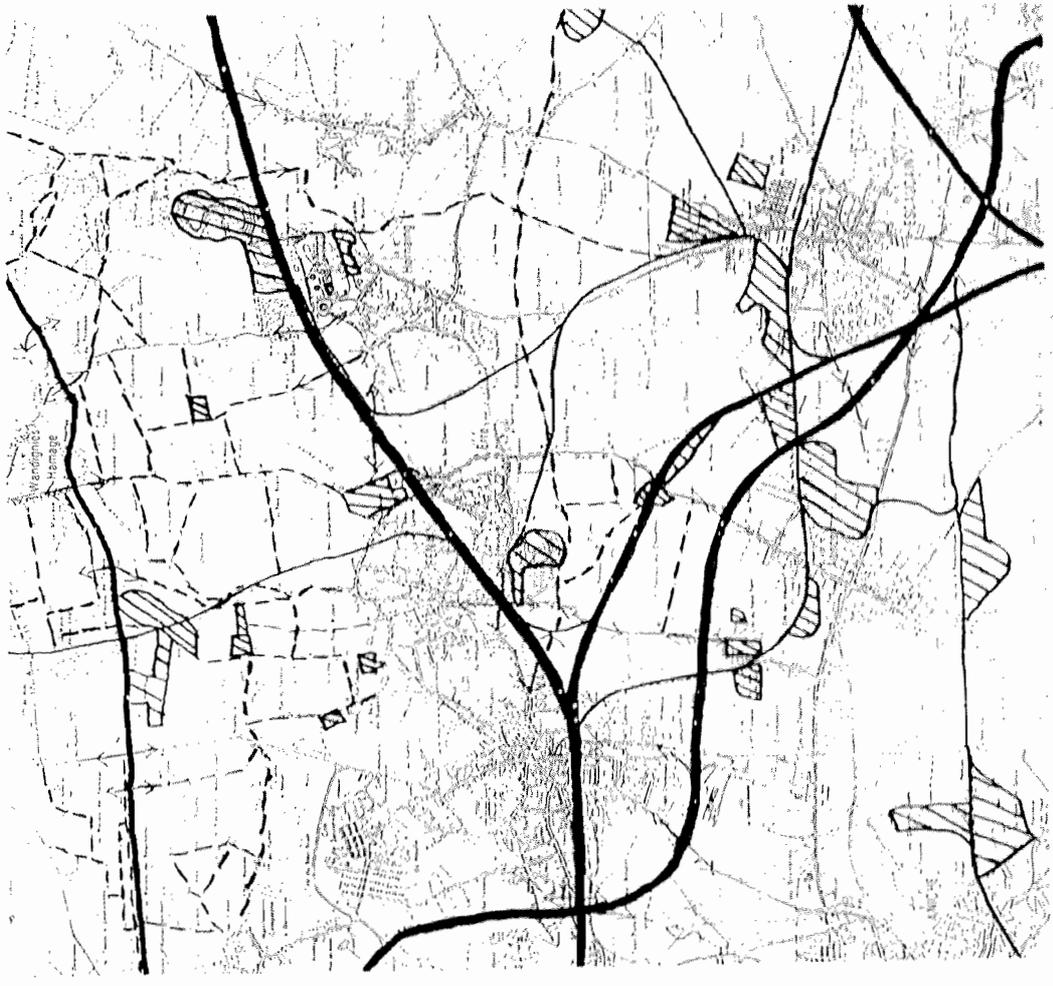
Recherche d'itinéraires en fonction du type de balade (longue ou courte), du mode de déplacement (à pied, à vélo, à cheval), des thèmes recherchés (la mine, la plaine humide...), des lieux attractifs, du statut juridique des chemins

Définition des aménagements accompagnant l'itinéraire (signalétique, diffusion de l'information, revêtement...) en fonction du contexte paysager

Reflexion sur la gestion future des chemins (mise en place d'une structure intercommunale de gestion des espaces verts...)

Itinéraires potentiels

PLAINE DE LA SCARPE
 Forêt de Marchiennes
 Marchiennes Scarpe



Bise de
 loisirs de
 Rieu-luy

Centre
 Historique
 Minier de
 Lewarde

Forêt de
 Raisines
 St Amund
 Willeus

Centre minier
 d'Arcu beug
 Willeus

Terrils de
 Hiveluy

DENAIN
 Terril Reurd

- ligne potentielle (voies carrossées et voies ferrées)
- - - ligne potentielle (chemins piétons et pistes pour particuliers par les rivières)
- ▨ lieux attractifs potentiels ou existants (fontaines, espaces verts)
- ▩ obstacles à l'itinéraire (voies ferrées, RN455, Traitoin)

SENSEE
 Aubigny au bois

Réseau des milieux naturels

Constat et enjeux :

Surface importante en milieux naturels du fait de la présence de la Plaine humide de la Scarpe et des friches minières

Grande diversité des milieux naturels liée à l'étalement du territoire intercommunal sur plusieurs zones homoécologiques : plaine (marais, prairies, bois), plateau (champs cultivés), friches minières

Connaissance variable des différents milieux par la compilation de plusieurs études : recensement Z.N.I.E.F.F. par la D.I.R.E.N., étude d'impact du remembrement d'Hornaing par l'A.M.B.E., étude habitats et flore remarquables des prairies et marais de la Plaine de la Scarpe par le P.N.R. Celles-ci permettent de réaliser une première hiérarchisation des milieux :

a) Milieux d'intérêt local :

- . cavaliers, voies ferrées
- . étang communal d'Hornaing
- . parc de la ferme de l'ermitage à Hornaing
- . bocage de la Guièvrette à Erre
- . zone naturelle de Fenain
- . friches (fosses minières, carrières)
- . bermes et fossés en général

b) Milieux d'intérêt régional, national, international :

- . Z.N.I.E.F.F. : marais de Fenain, le bois de St Amand, terril d'Audiffret sud à Escaudain...

Milieux naturels et leurs composantes souvent menacés :

- . plaine humide : populiculture, retournement des prairies, drainage, comblement des fossés, abaissement du niveau de la nappe, pollution des eaux
- . plateau : agrandissement du parcellaire, chemins goudronnés
- . friches minières : disparition par réhabilitation (espaces verts, exploitation, urbanisation, mise en culture...)

Opportunités de créations de zones naturelles non négligeables (propriétés publiques)

Objectifs possibles :

Définition d'une stratégie intercommunale de préservation des milieux naturels

Mise à profit des opportunités foncières (propriétés communales, départementales)

Création de sites naturels légalement reconnus (arrêté du biotope, réserve naturelle nationale, réserve naturelle volontaire, P.O.S., réglementation des boisements)

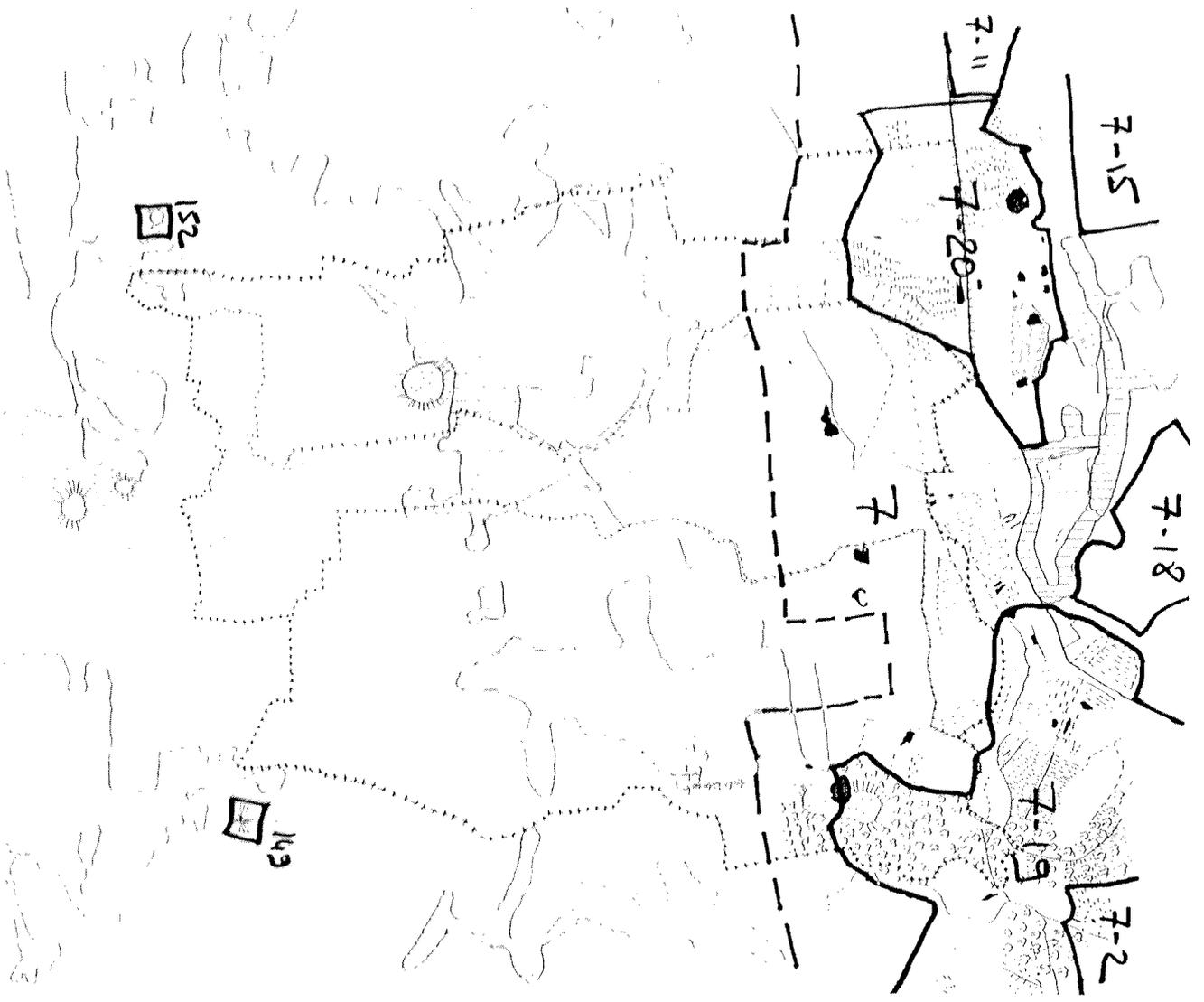
Préparation de la mise en place du réseau européen Natura 2000 (site NPC 034)

Réalisation d'aménagements à vocation écologique

Sensibilisation des gestionnaires des espaces (agriculteurs, de routes, de cours d'eau...) : réalisation d'un guide sur les méthodes et les aménagements à adopter, diffusion d'information sur les aides des collectivités : mesure agri-environnementale "maintien du bocage" sur Hornaing, aide à l'entretien et à la plantation de haies du Conseil Général, politique des corridors biologiques du Conseil Régional...

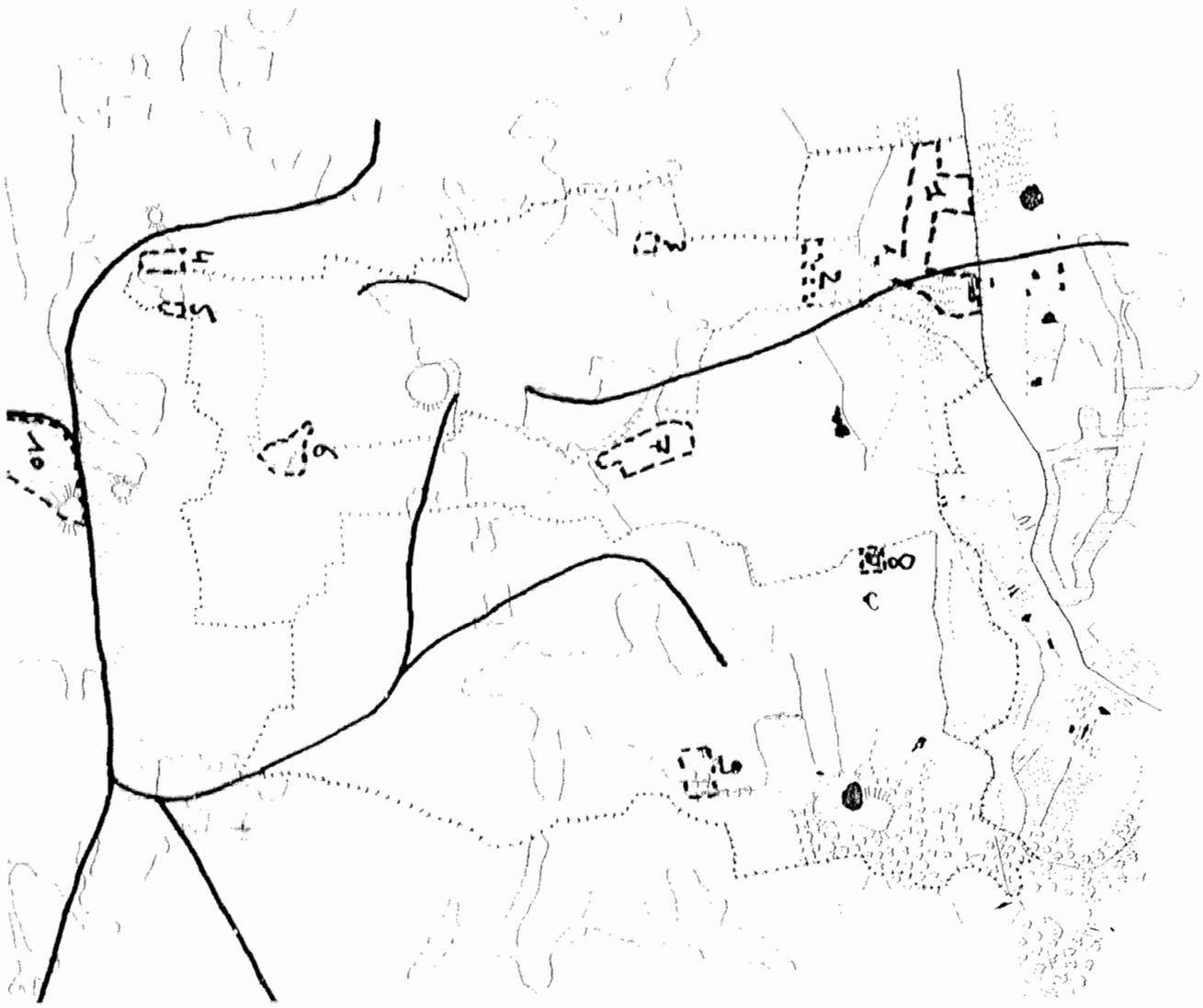
Réseaux de Milieux Naturels

- limite de ZNIEFF de type II : grand ensemble naturel
- limite de ZNIEFF de type I : secteur d'intérêt biologique remarquable
- 7-2 : numéro de ZNIEFF
- cours d'eau principal
- - - cours d'eau secondaire
- friche
- terril
- forêt
- urbanisation
- ++++ limite intercommunale
- limite communale
- plan d'eau



Réseau des Milieux N. Vorels

Projet Vauvès



- Propriétés publiques
- Cuviers, voies ferrées, dessèchements
- 1. Marais communal de Faurin
- 2. Aire de détente du marais
- 3. Espace naturel des Prés de l'Annisu
- 4. Terrain requilifié Cassinir Fernier est
- 5. Futur espace vert du Couveux
- 6. Frêle soubor de la délafterie
- 7. Parcs Prés d'Erre
- 8. Espace communal d'Horsing
- 9. Bois de la loge
- 10. Carrière requilifiée de pyrite en Vole des Plombs

Espaces verts de loisirs

Constat et enjeux :

Présence de quelques espaces verts de loisirs pouvant avoir une vocation intercommunale :

- . espace naturel des Prés de l'Anniau à Fenain
- . marais de Fenain (étang, aire de détente, terrain de haleballe, réserve de chasse)
- . étang communal à Hornaing

Deux espaces (les étangs) offrent le même service qui est la pêche.

Par contre, présence à quelques kilomètres d'aires de loisirs pouvant attirer la population des trois communes : Rieulay (4 km), Somain (étang et aire de loisirs à 4 km), forêt de Wallers (6 km), forêt de Marchiennes (6 km), la Sensée (Aubigny au Bac à 15 km, le Bassin Rond à 12 km).

Population urbaine recherchant une diversité d'espaces verts de loisirs.

Centres aérés intercommunaux pouvant être intéressés par des espaces de jeux, de découverte de la nature, sportifs...

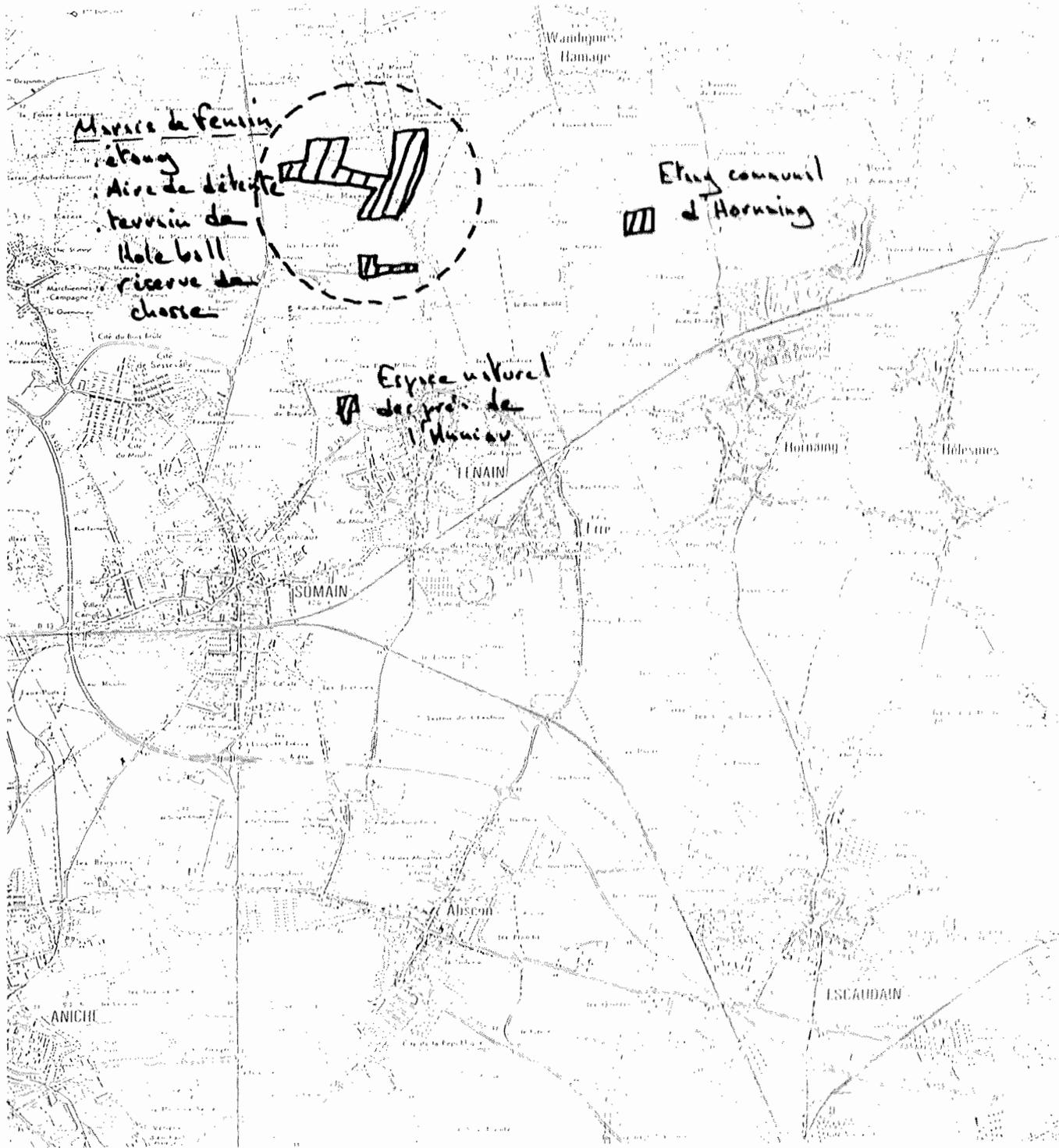
Gestion des espaces demandant une main d'oeuvre qualifiée ce qui n'est pas toujours rentable et possible pour une seule commune.

Objectifs possibles :

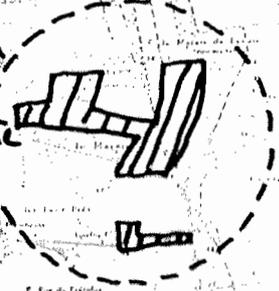
Définition des besoins en matière d'espaces verts de loisirs à l'échelle intercommunale selon les fonctions et les ambiances recherchées.

Mise en place d'un plan de gestion de ces espaces.

Mise en place d'une structure intercommunale de gestion de ces espaces (Régie rurale...).



Marais de Fenin
réseau
Aire de détente
réservoir de
la réserve des
chasses



Etang communal
d'Horsing

Espace naturel
des prés de
l'Aniche

Equipements intercommunaux

Constat et enjeux :

Actuellement, peu d'équipements intercommunaux :

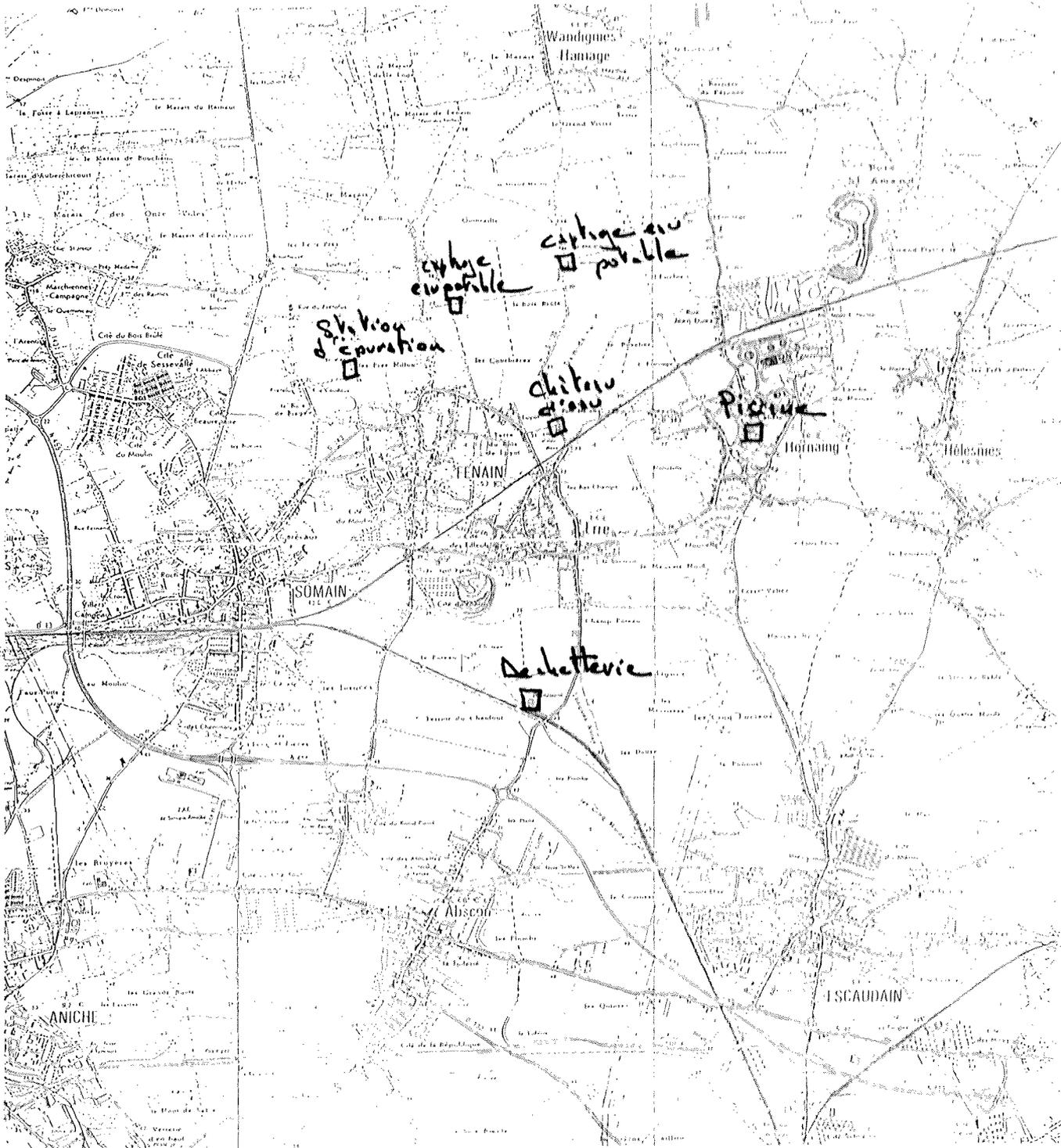
- . déchetterie
- . station d'épuration du S.I.R.S.A. (Fenain, Erre)
- . piscine (nombreuses communes ?)
- . château d'eau, points de captage de l'eau potable (S.I.D.E.N.)

Abords à revoir pour certains : déchetterie située au sein d'une friche plus ou moins transformée en décharge

Objectifs possibles :

Développement des équipements intercommunaux, par exemple : salle des fêtes, bibliothèque, équipements sportifs, espaces verts...

Amélioration de l'accueil et de l'image des équipements



Urbanisme

Constat et enjeux :

Stratégie différente d'évolution de l'urbanisation selon les communes :

- . Fenain : extension en épaisseur -> constitution d'une agglomération avec Somain et Erre, création d'une ville agglomérée
- . Erre : extension Nord-Sud, recherche de confortation du centre
- . Hornaing : extension linéaire le long des axes routiers, recherche de liaisons urbaines entre les entités bâties isolées et la partie agglomérée (cité Heurteau, rue Vaillant, résidence de la Sucrierie...), recherche de confortation du centre mais paradoxalement étalement du centre vers Erre (exclusivement zone Ua)

Est ce que la volonté des trois communes est de constituer une agglomération continue à partir de Somain ?

Problématiques communes :

- . présence de cités (minières en général) détachées du bourg (cité du Rond-point à Fenain, cité Heurteau à Hornaing par exemple)
- . nombreux chemins piétonniers reliant les îlots urbains (voyettes) sauf peut-être à Hornaing
- . présence de friches potentielles au sein de l'habitat (Agache à Fenain, centrale d'Hornaing)
- . importance de l'image de l'habitat traditionnel au sein des communes
- . bâti traditionnel non aligné le long des rues laissant de façon irrégulière des espaces plus élargis que de simples trottoirs
- . types architecturaux diversifiés, souvent imbriqués, parfois de qualité moyenne
- . habitat traditionnel laissant une place importante au végétal. Ce dernier est aujourd'hui souvent remplacé par de nouvelles constructions

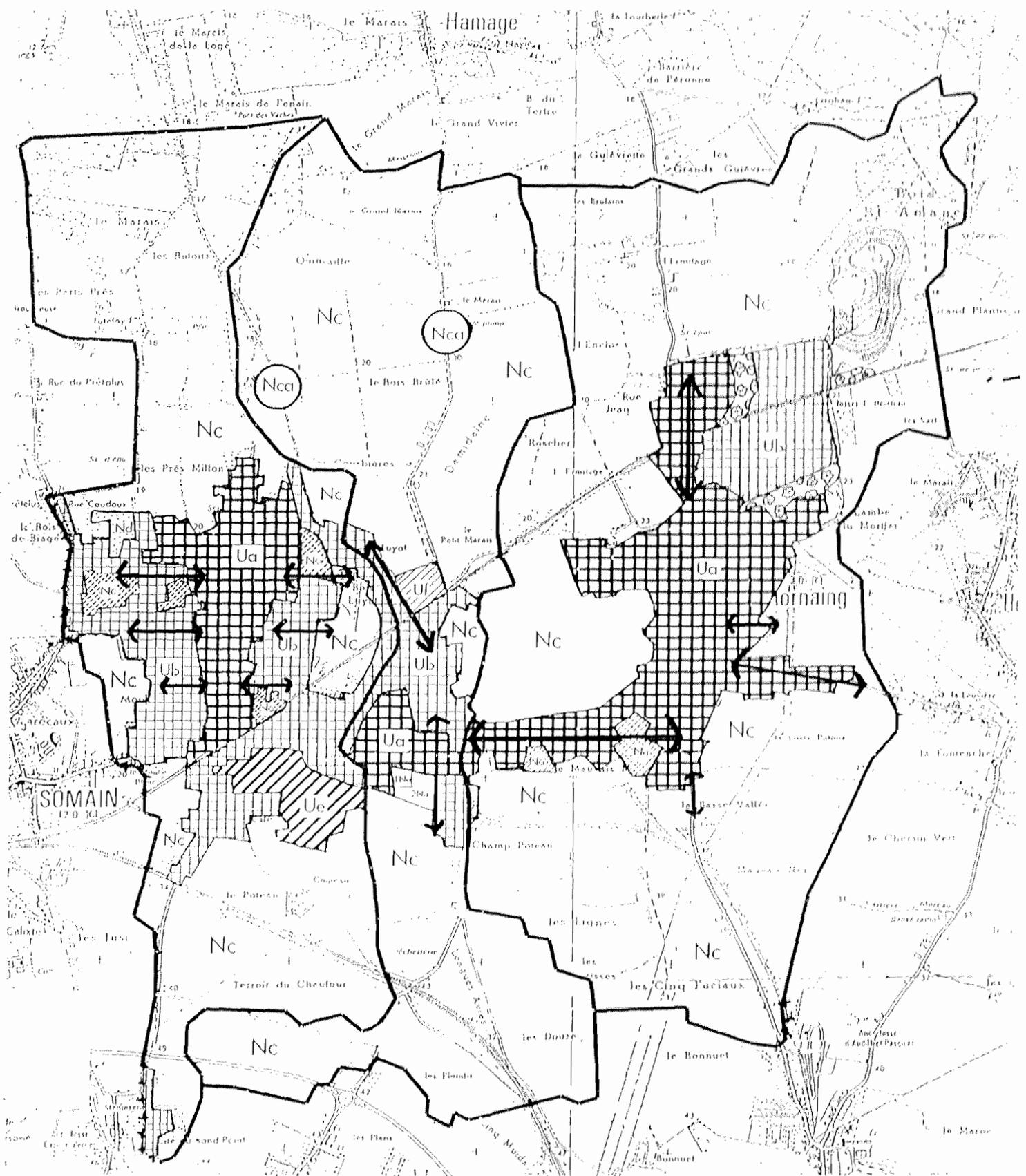
Objectifs possibles :

Recherche de cohérence du développement urbain à l'échelle intercommunal en fonction des enjeux urbains tels que le cadre de vie (paysage urbain et agricole, espaces de loisirs...), les déplacements et liaisons, les espaces commerciaux et économiques, les équipements, les caractéristiques sociales des quartiers...

S'appuyer sur l'opportunité donnée par les révisions des P.O.S. (Hornaing, Fenain ?) et la mise en place d'un plan local de l'habitat sur l'ensemble du S.I.R.S.A.

Réalisation de recommandations architecturales (implantation de nouvelles constructions, réhabilitation de maisons anciennes...)

Réalisation de recommandations paysagères (plantations, conservation de fenêtres visuelles non bâties, mise en valeur du non alignement des habitations, aménagement des voyettes...)



- | | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| [] Nc, Nca - Zone naturelle agricole | [] Nd - Zone naturelle |
| [#] Ua - Zone centrale de la commune | [] Zone boisée |
| [] Ub - Zone urbaine | — Limite communale |
| [] Na - Zone d'urbanisation future | ↔ Sous d'évolution |
| [//] Uf, Ue - Activités économiques | |

Infrastructures

Constat et enjeux :

Les trois communes sont parcourues par un axe routier structurant (R.D.13, cf charte des paysages, volet 1 du P.N.R.P.S.E.) à la fois représentatif de la limite entre la plaine et le plateau et composant du réseau des voies radioconcentriques de Valenciennes.

La voie ferrée Valenciennes-Douai présente une situation sensiblement similaire.

En plus de cette principale particularité, la commune d'Erre constitue l'entrée à partir de Valenciennes de l'agglomération de Somain. Aux vues de l'évolution de l'urbanisation sur Hornaing, celle-ci pourrait être déplacée plus en amont au niveau de l'entrée de cette même commune.

Le statut de la R.D.13 entre Hornaing et Erre et donc son aménagement dépendront du résultat de la réflexion sur l'évolution urbaine le long de cet axe.

Plusieurs voies perpendiculaires à la R.D.13 traversent le territoire intercommunal et constituent des entrées de commune dont la particularité est d'être également des portes s'ouvrant sur des paysages bien marqués (de plaine ou de plateau).

Comme route accédant à la future L.A.C.R.A., la R.D.130 constitue une entrée importante de l'agglomération formée par Fenain, Erre et Hornaing.

Certaines infrastructures comme les voies ferrées sont souvent des lieux propices à la création de nombreux délaissés. En milieu urbain, ces derniers se transforment, en général, en espaces déconnectés du reste de la ville créant ainsi des coupures au sein du tissu urbain.

La R.D.343 entre Erre et Fenain et la R.D.143 entre Fenain et Somain forment des voies urbaines secondaires (par rapport à la R.D.13) mais d'intérêt intercommunal.

Objectifs possibles :

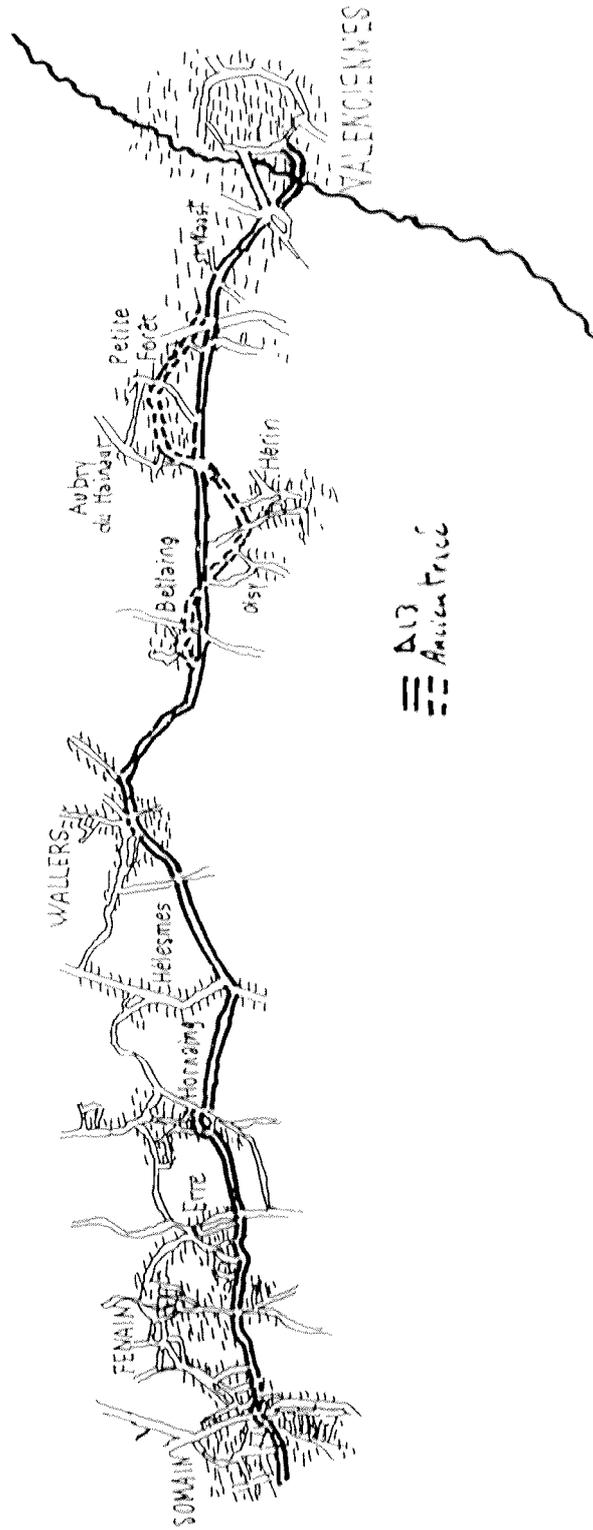
Définition de grands principes d'aménagements en fonction des séquences paysagères traversées par la R.D.13 allant de Valenciennes à Somain. Travail plus précis sur les séquences concernant les trois communes.

Définition de perspectives d'avenir en fonction de l'évolution de l'urbanisation (P.O.S.) et des trafics (L.A.C.R.A.).

Réalisation d'un schéma d'organisation et de hiérarchisation des voies routières sur l'ensemble des trois communes.

Définition de principes d'aménagements pour l'intégration des voies ferrées en milieu urbain.

Réflexion globale sur les entrées de ville



Eau

Constat et enjeux :

Qu'elle soit souterraine ou aérienne, l'eau est une composante essentielle du territoire intercommunal :

- . par la présence d'une nappe de craie libre ou captive permettant l'alimentation de la population en eau potable ou le fonctionnement d'industries (château d'eau d'Erre, captages du S.I.D.E.N. sur Erre, centrale thermique d'Hornaing),
- . expliquant l'implantation de l'ensemble des villages du bord de la plaine de la Scarpe (émergence des sources, présence de pâturage et de bois, sécurité liée à la difficulté de déplacement au sein des marais...),
- . révélée au travers des paysages très différenciés : paysage de l'eau (plaine, marais, prairies, forêts...) opposé au paysage plus sec (plateau, grandes cultures, absence d'arbres...),
- . par la richesse biologique qu'elle crée (marais de Fenain...).

Les sécheresses de ces dernières années ont révélé la fragilité de cette ressource vitale. Au delà de ces périodes occasionnelles, la gestion actuelle des sols contribue souvent à compromettre la régénération des nappes et l'approvisionnement des zones humides (imperméabilisation des sols urbains et agricoles, drainages des terres du marais...).

La qualité de l'eau devient également un enjeu difficile à tenir (traitement des eaux urbaines incomplètes (nitrates), difficultés pour résorber la pollution diffuse agricole...).

La recherche d'un cadre de vie de qualité est souvent à associer à la présence de l'eau (par exemple, les étangs de pêche, les chemins de promenade le long des cours d'eau). L'eau est également un enjeu touristique.

Objectifs possibles :

Engagement à l'échelle intercommunale d'une politique de préservation de la ressource en eau basée sur :

- . une information efficace sur les différentes procédures d'aides telles que celles de l'Agence de l'eau (assainissement, épuration) ou de l'état (mesure agri-environnementale "opération de protection des eaux" sur Erre et Hornaing),
- . la mise en place d'un schéma d'assainissement des eaux usées,
- . la recherche de solutions alternatives d'aménagement des sols urbains limitant le ruissellement des eaux pluviales,
- . une gestion raisonnée des eaux de surface afin de garantir des niveaux minimums au niveau des marais,
- . la protection efficace des captages d'eau potable,
- . un suivi attentif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe aval.

Valorisation des éléments du paysage significatifs de la présence de l'eau : cours d'eau (actions déjà engagées par la commune de Fenain sur la Traitoire), château d'eau (éclairage par exemple), sources et abreuvoirs au niveau des villes...

E : Escanlain

A : Abbeon

H : Helesmes

W : Wandignies Hemage

R : Riencourt

S : Somain

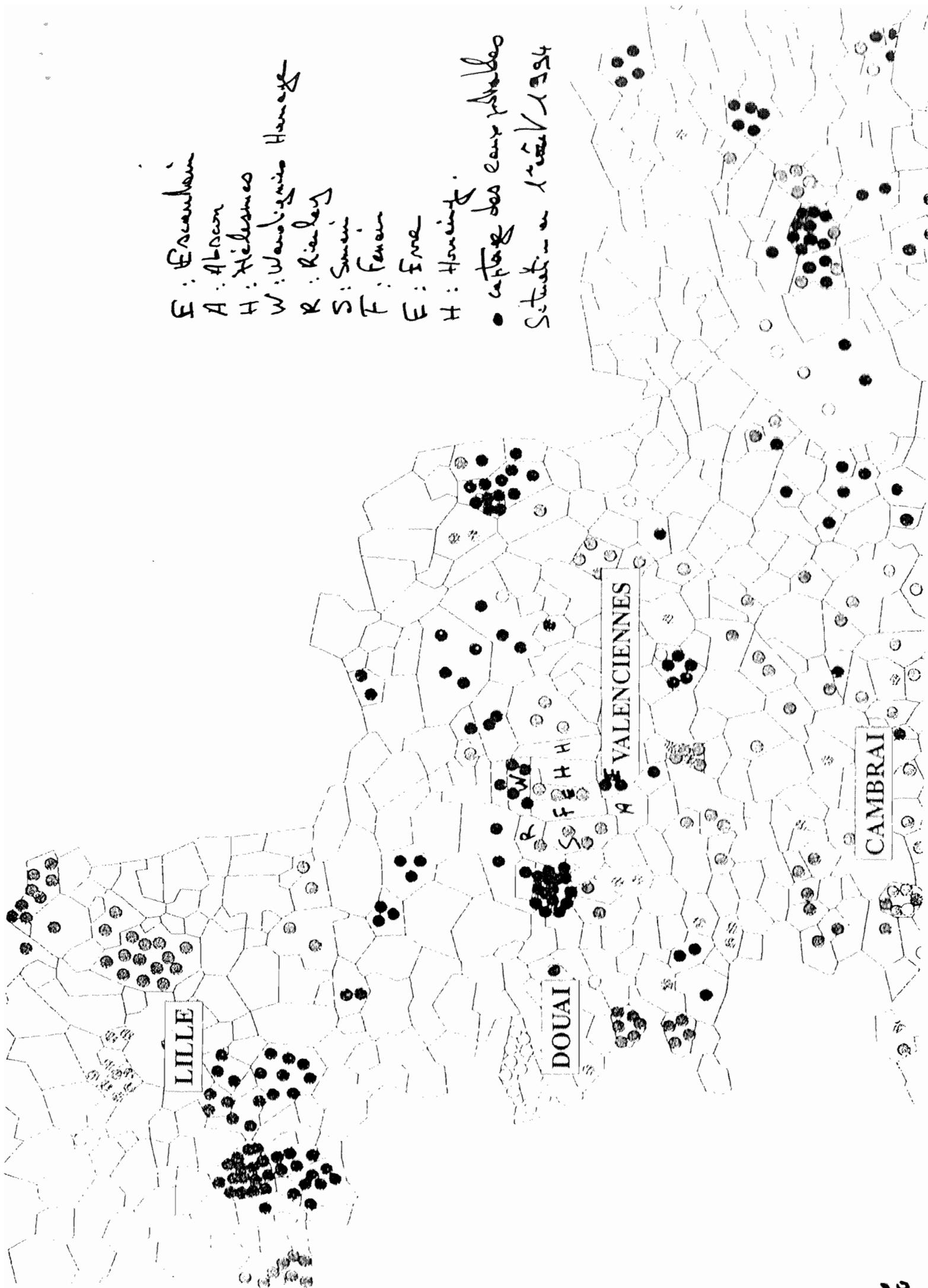
F : Feneu

E : Enne

H : Heming

• captage des eaux potables

Situation en 1954



Patrimoine

Constat et enjeux :

Diversité des patrimoines en lien avec les différents épisodes qui ont marqué le territoire :

- . Patrimoine rural (fermes, maisons de ville, routes pavées...)
- . Patrimoine culturel (les Rutoirs à Fenain, terrain de jeu de Paume à Fenain, pratique du Holeball à Fenain, lié à la présence de population étrangère)
- . Patrimoine religieux (calvaires, chapelles, églises)
- . Patrimoine industriel et minier (terril, cité, cheminée, château d'eau)

Thème difficile d'accès restant à découvrir et à valoriser

Certains patrimoines dépassent le cadre strict des trois communes (par exemple, les terrils sont d'enjeu régional).

Objectifs possibles :

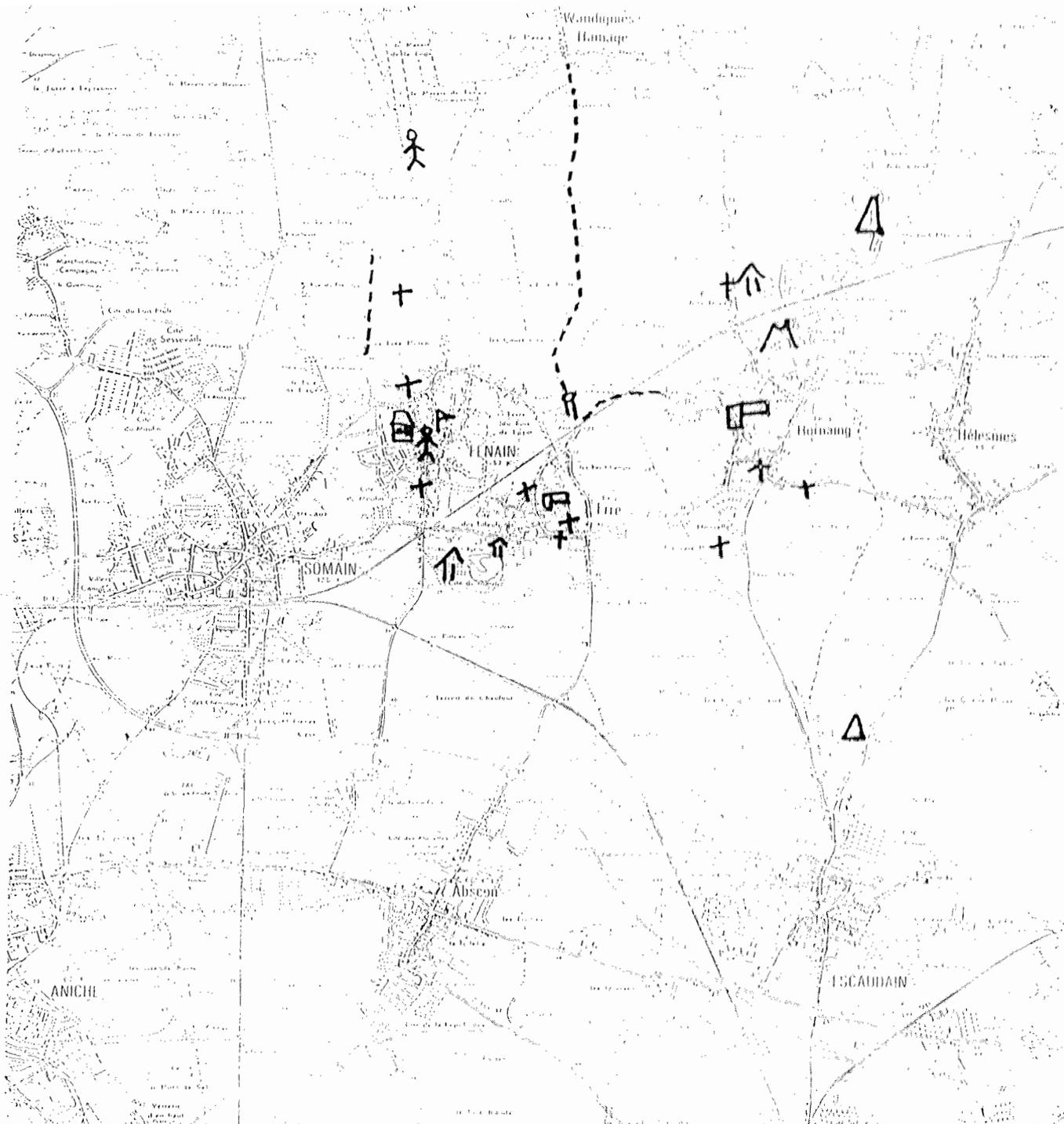
Inventaire et hiérarchisation des patrimoines des trois communes

Sensibilisation de la population à ces patrimoines

Dans le cas d'enjeu intercommunal, association au sein d'un réseau de partenaires (itinéraires du patrimoine D.R.A.C., mise en réseau des grands sites miniers par le P.N.R., les terrils "monument" de la S.A.C.O.M.I.)

Prise en compte du patrimoine dans le traitement des problématiques liées aux friches, à l'urbanisme, aux infrastructures, aux liaisons et cheminements...

Valorisation de sites représentatifs (par l'aménagement, par la sensibilisation (brochures, signalitique, manifestations, exposition...))



Patrimoine industriel et minier

- Δ teril
- ↑↑ cité
- M cheminée
- ⊞ château d'eau

Patrimoine culturel

- ⊞ les rituels à Frenain
- le terrain de jeu de paume à Frenain

Patrimoine religieux

- + calvaire, chapelle, église

Patrimoine rural

- ⊞ ferme
- ⊞ girouette
- ⊞ maison de ville
- route piéde

Les partenaires

Commune d'Erre

Commune d'Hornaing

Commune de Fenain

Conseil Général du Nord

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

Résumé

Mots-clés

cadre de vie
F.A.C.V.
environnement
urbanisme
paysage
Bassin minier
Ostrevant
Plaine de la Scarpe
partenariat
sensibilisation
aménagement
étude
méthodologie
intercommunalité
extension urbaine
promenade pédestre

Le guide de valorisation du cadre de vie de la Commune d'Erre est le résultat d'un travail commun impliquant les Communes d'Erre, d'Hornaing, de Fenain, le Conseil Général et le C.A.U.E. du Nord. En particulier, il expose les choix d'actions en matière d'amélioration du cadre de vie en distinguant les thèmes et les lieux traités à l'échelle des trois Communes de ceux à compétence exclusivement communale.

Le document se compose ainsi :

- la première partie présente les caractéristiques et les enjeux du cadre de vie de la Commune et du territoire intercommunal. Elle décrit le contexte de base (paysage de plaine et de plateau, Bassin minier, ...) utile à la mise en place d'actions d'amélioration du cadre de vie,
- la seconde partie constitue le programme de l'étude qui sera menée par un bureau d'études libéral (urbaniste, paysagiste, écologue). En particulier, il lui est demandé de traiter à l'échelle intercommunale, les chemins de promenade et de randonnée, les abords de la déchetterie, les axes routiers stratégiques et structurants et à l'échelle communale, l'esthétique urbaine, le centre, le village traversé par la R.D.13 et le paysage naturel et agricole,
- la dernière partie définit la méthodologie proposée par le C.A.U.E. et le Conseil Général pour atteindre les objectifs d'aménagement et de sensibilisation.